

LE MOT du Maire...

Chers Macariennes et Macariens,

L'équipe municipale a pris ses fonctions dans une période de crise sanitaire anxiogène, qui a fragilisé notre économie et bousculé les institutions. Le rythme des réunions et des conseils municipaux a été particulièrement soutenu ; La gestion du quotidien a été également énergivore.

Nous avons conscience des responsabilités que nous avons. Depuis le premier jour, nous nous sommes totalement investis pour notre cité et ses habitants. Merci à tous les agents communaux qui nous accompagnent au quotidien, pour leur sérieux et leur sens du devoir.

L'école, la sécurité de nos enfants et des agents ont été prioritaires dans nos actions. Cependant, notre attention a été également tournée vers les restaurateurs, les artistes et tous ceux qui dépendent des événements culturels ou sportifs. Nous avons travaillé avec eux ces derniers mois. Nous avons soutenu logistiquement et financièrement toutes les associations qui souhaitaient créer un événement, dans le respect des protocoles sanitaires.

Le conseil municipal a également souhaité par ce soutien, préserver coûte que coûte tout ce qui peut créer et stimuler le lien social dans notre commune - ce qui n'a pas forcément été le cas dans beaucoup de communes de Gironde, car la responsabilité du maire était engagée -.

Les sujets tels que l'urbanisme, le dé-

veloppement durable et l'action sociale n'ont pas non plus été délaissés : en terme de patrimoine, nous avons un héritage lourd qui demande une analyse fine de l'état des lieux. Les conclusions de cette analyse nous permettront de nous projeter sur des investissements futurs.

Dans le cadre de la restauration de l'habitat, nous souhaitons également accompagner les habitants dans leurs travaux et les aider à trouver des financements.

Par ailleurs, une des richesses de Saint-Macaire est son palus et ses bords de Garonne, qui sont identifiés zone de biodiversité remarquable. Notre volonté est de les protéger et de les valoriser. De nombreuses réunions de travail ont eu lieu avec plusieurs institutions qui nous soutiennent.

Depuis le début de la crise sanitaire, les assistantes sociales ne sont pas venues à la Mairie tenir leur permanence. De ce fait, nous avons aidé tous ceux qui nous ont sollicités. Ceci a représenté un travail quotidien important compte tenu des conditions difficiles de ces derniers mois.

Les incivilités et les dégradations sur les biens d'autrui sont inacceptables. Interpellé par un grand nombre de Macariens à ce sujet, j'ai demandé à la brigade de gendarmerie de Langon-Toulenne d'accentuer sa présence sur la commune et de pacifier certains quartiers identifiés. Je souhaite que des réunions de quartier soient organisées dans les mois qui viennent et qu'un groupe de travail élus, habitants et gendarmerie voit le jour.

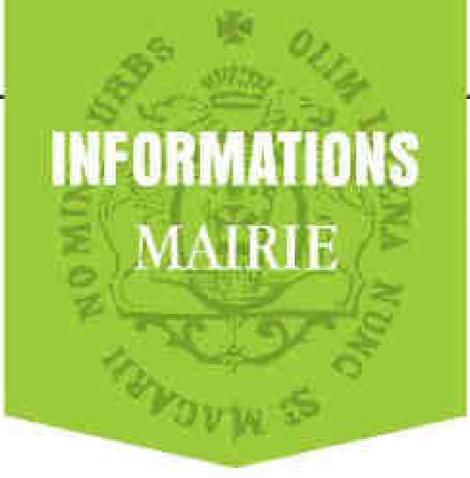
Concernant la mobilité, nous avons été très actifs sur ce sujet notamment auprès de la Région et de la CDC du Sud Gironde : Au mois de juin, j'ai cosigné avec les 5 communes concernées par la future piste cyclable Castets-en-Dorthe / Saint-Macaire, un courrier pour interpeller Jean-Luc Gleyze, président du Conseil Départemental. Nous lui avons rappelé l'importance de cette voix verte, qui constituera un lien entre nos communes et qui représente un enjeu touristique et économique majeur.

En ce qui concerne la poste, j'ai interpellé à deux reprises par courrier sa direction sur la déliquescence du service et le sentiment d'une volonté programmée de fermeture de l'agence. Florence Lassarade, sénatrice et élue au conseil municipal, a également demandé au sous-préfet de la Gironde de réagir. J'ai rencontré Stéphane Denoyelle, maire de Saint-Pierre d'Aurillac, qui souhaite s'associer à ma démarche. Jérome Guillem, président de la CDC Sud Gironde et David Lartigau, vice-président, nous soutiennent. Nous allons rencontrer prochainement, tous les trois, les instances dirigeantes de la poste de la Gironde.

Malgré tout, même si la crise sanitaire est encore présente, nous devons plus que jamais rester optimistes et solidaires. 33

Cédric Gerbeau





Nous avons organisé la rentrée scolaire

Nous avons organisé la rentrée scolaire

des enfants de l'école maternelle

et de l'école primaire

du mardi 1er septembre 2020

du mardi 1er septembre 2020

en respectant le protocole sanitaire

rédigé par le ministère de l'Éducation

rédigé par le ministère de l'Éducation

Nationale de la Jeunesse et des Sports.

Actualités des écoles

UNE RENTRÉE SCOLAIRE DANS UN CONTEXTE SANITAIRE PARTICULIER...

Alain Xandri Conseiller municipal délégué aux Affaires Scolaires



"Cette année comme les précédentes, tous les services municipaux se sont mobilisés cet été pour préparer cette rentrée et accueillir les élèves dans d'excellentes conditions.

Bonne rentrée à tous les enfants, à leurs enseignants, au personnel des écoles de Saint-Macaire, sans oublier les collégiens et les lycéens!" Pour cette rentrée scolaire 2020, les effectifs sont en léger recul : 168 enfants dont 48 en maternelle et 120 en élémentaire. Cette rentrée scolaire 2020 voit Maryline Rivière poursuivre sa mission de directrice au sein de l'école maternelle ; tandis qu'au niveau de l'école élémentaire, une nouvelle directrice, Pauline Barrieu, prend ses fonctions ainsi qu'une équipe enseignante renouvelée en partie.

Le dernier trimestre de l'année scolaire 2019/2020, fortement entaché par la pandémie de la Covid 19, a été l'occasion d'une forte cohésion entre le service des affaires scolaires de Saint-Macaire, l'Éducation Nationale, les représentants des parents d'élèves et notre partenaire le CVLV, afin d'offrir, suite au déconfinement, un accueil parascolaire innovant aux enfants de la commune. Les mois de mai et de juin furent riches en enseignements pour notre nouvelle équipe municipale, de la mise en œuvre des mesures sanitaires élémentaires à l'application du protocole strict au sein des établissements scolaires.

Cette rentrée 2020 voit ce protocole assoupli mais les différents acteurs gardent toujours la même vigilance (par le respect des gestes et mesures barrières) nécessaire à un accueil sécurisé et de qualité pour nos enfants.

Tel un fil rouge, tout au long de cette année scolaire particulière, le service des affaires scolaires appliquera scrupuleusement les exigences et recommandations édictées par les autorités sanitaires et de l'Éducation Nationale pour le bien-être de nos petits écoliers.



UN ÉTÉ STUDIEUX DANS NOS ÉCOLES

École élémentaire :

- ✓ Travaux de peinture
- ✓ Sécurisation des dispositifs de ménage
- Installation de tableaux numériques dans toutes les classes

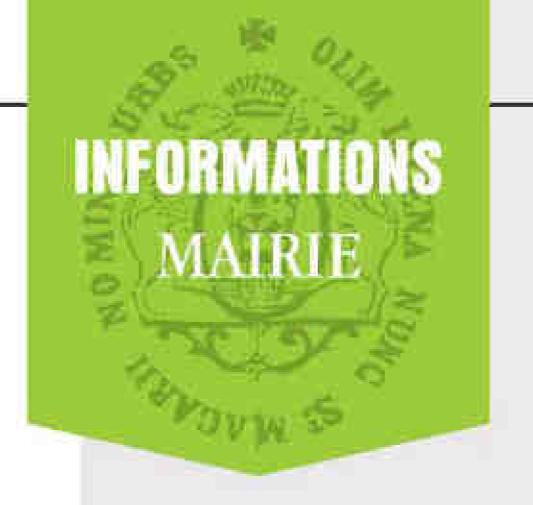
École maternelle :

- ✓ Aménagements autour du chêne
 ✓ Travaux d'entretion multiples
- ✓ Travaux d'entretien multiples
- ✓ Equipement d'un copieur couleur



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE AUX ABORDS DES ÉCOLES

Suite à l'arrêté préfectoral du 31 août 2020 (article 2), le port du masque devient obligatoire aux abords des écoles dans un rayon de 50m. Nous vous demandons en conséquence de respecter cette consigne lorsque vous accompagnez votre enfant au portail des deux écoles.



REPORTÉ
REPORTÉ
REPORTÉ
A UNE DATE ULTÉRIEURE
DU FAIT DES CONTRAINTES
DU FAIT DES CONTRAINTES
SANITAIRES ET DES
CONSIGNES
PRÉFECTORALES

Un grand week-end début octobre

LES RENCONTRES ASSOCIATIVES DES COTEAUX MACARIENS

SAMEDI 3 OCTOBRE DE 9h À 18h au pied des remparts à Saint-Macaire

Organisé par la municipalité de Saint-Macaire en collaboration avec le CVLV PSR, cet événement aura pour but de montrer la diversité et la vitalité des associations du territoire.

À cette occasion, un espace sera aménagé autour de l'Esplanade des Grottes pour permettre à chaque structure de présenter ses différentes activités sous forme d'informations, animations ou de démonstrations.

Programme de la journée :

9h-11h: accueil et installation des stands;

11h-12h30 : échange inter-associatif et discussions autour de plusieurs thématiques (mutualisation de matériel / communication / engagement bénévoles et professionnalisation) ;

12h30-14h : pique-nique partagé ;

14h-18h : ouverture au public du village

associatif (ateliers, informations, démonstrations...)

Inscriptions:

mairie.stmacaire@orange.fr / anaisd.cvlv@gmail.com Informations : 05 56 76 78 83 (Anaïs Dubois/cvlv)

Deux animations gratuites et ouvertes à tous seront organisées de 9h30 à 17h30

1 - "La Marche Nordique Tour Patrimoine" avec le Stade Langonnais Athlétisme (sessions Marche Nordique, running et découverte de la cité médiévale).

Infos: 06 24 62 00 15 / laurentsouques@hotmail.fr

2 - Le challenge de l'escape game de la Ludothèque Ephémère "La malédiction du Mercadiou".

Infos: 05 56 76 78 83

Ecole Maternelle Service Maternelle Service Maternelle

Ecole Primaire

UN NOUVEAU PARKING

Un nouveau parking juste en contrebas des écoles

est à la disposition, notamment des parents, pour

stationner en toute sécurité pendant qu'ils

accompagnents leurs enfants. Pour y accéder en

voiture, prendre la nouvelle voie menant vers le

POUR LES ÉCOLES

collège, il est sur la gauche.

Nouvelle voie

vers Pian et

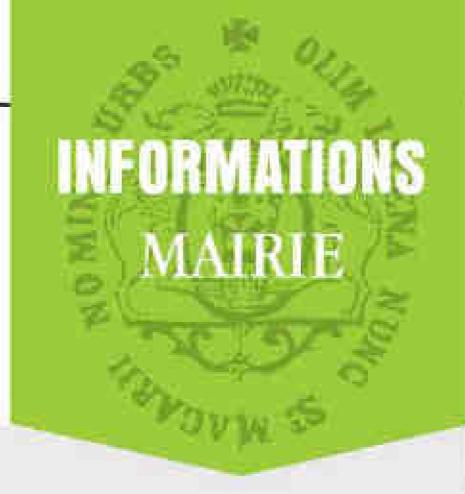
le collège

NB:

Cette journée fera l'objet d'un protocole sanitaire spécifique qui sera soumis à la Sous-Préfecture. Bien entendu, l'organisation de celle-ci dépendra de l'évolution des mesures sanitaires.

LOU MERCADIOU - SAINT-MACAIRE

À UNE DATE ULTÉRIEURE
DU FAIT DES CONTRAINTES
DU FAIT DES CONSIGNES
CONSIGNES
PRÉFECTORALES



UN GRAND MARCHÉ MENSUEL LE DIMANCHE POUR BIEN ATTAQUER OCTOBRE

La première édition du Marché "gourmand et créatif" s'ouvrira le dimanche 4 octobre entre 9h et 15h aux bas des remparts.

Un nouveau rendez-vous festif pour faire ses courses et déguster sur place en famille, pour échanger entre Macarien(ne)s, dialoguer avec les élus et conforter le dynamisme de notre commune, riche en commerçants, artisans et créateurs.

L'ambiance musicale sera assurée par l'école de musique Ardilla, qui ouvrira sa saison à cette occasion, et par DJ Set vinyls et ses fameux microsillons, assuré par l'association "Les pieds d'Poule". Les commerçants/producteurs vous proposeront des produits locaux à emporter ou à consommer sur place. Légumes, grillades, vins, desserts et d'autres surprises vous attendront. Pour les yeux et le cœur, les artistes et créateurs locaux finiront de vous séduire avec leurs œuvres. Les enfants pourront s'amuser à découvrir ou redécouvrir des jeux de bois surdimensionnés proposés par la Ludothèque Ephémère.

Ce marché reviendra au cours du mois de novembre avec des nouveautés en préparation. Pour les autres dimanches, le marché sera présent à l'endroit habituel à la demande des commerçants.



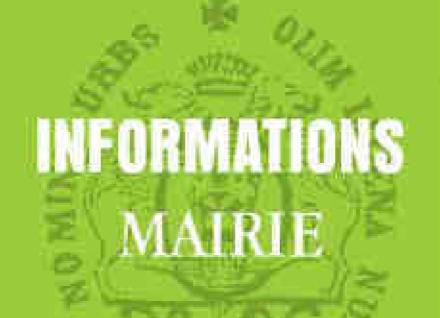
Les manifestations

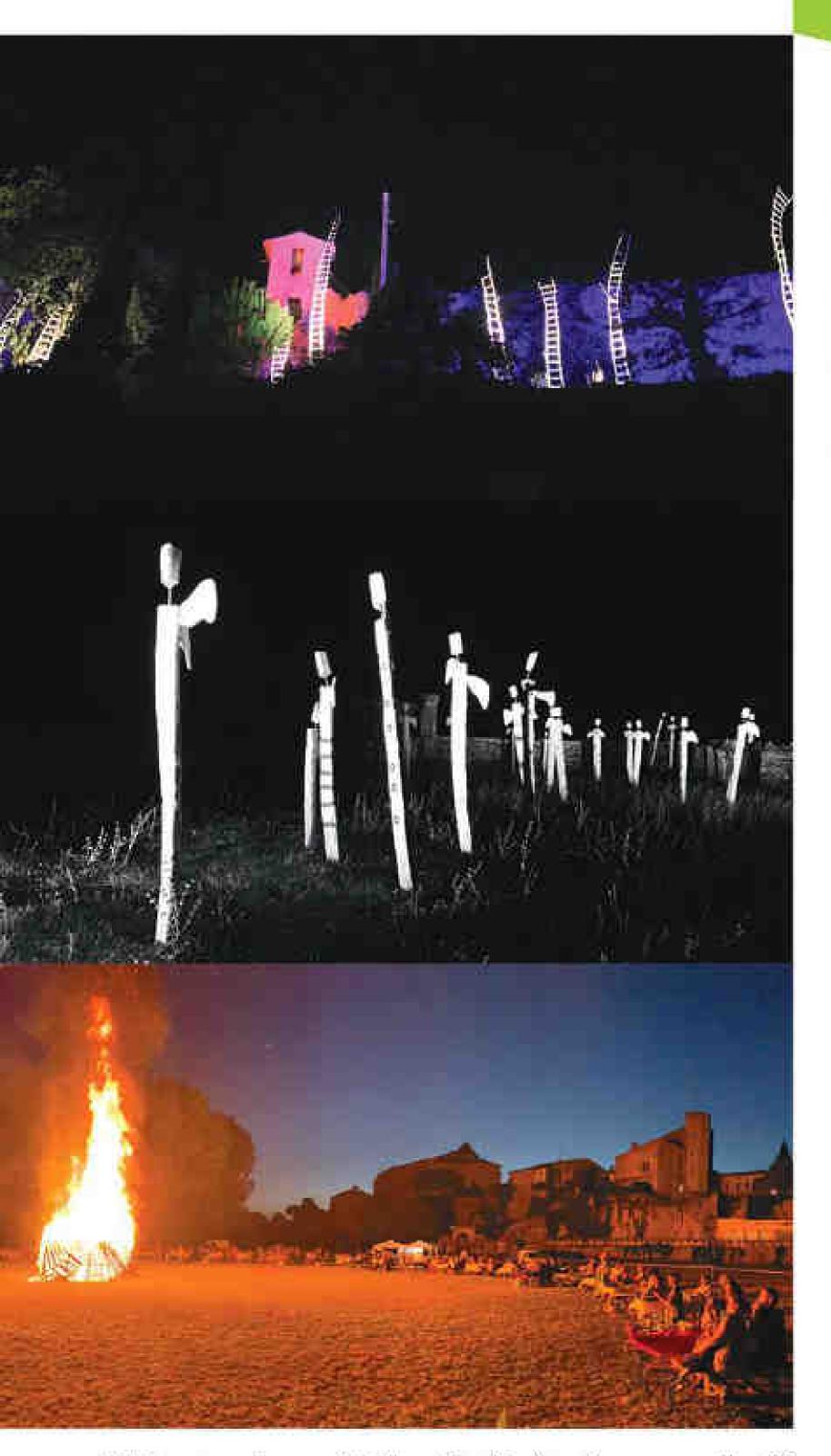
TOUCHÉ, MAIS PAS COULÉ, L'ÉTÉ MACARIEN A SU BRILLER DE PLUSIEURS "FEUX"

Les contraintes sanitaires ont entrainé l'annulation de beaucoup de manifestations emblématiques de l'été macarien, comme les fêtes de la Saint-Jean, la journée médiévale, par exemple. Malgré tout, l'esplanade du bas des remparts a accueilli tout l'été les activités proposées par CAP 33. Les marchés de producteurs y ont connu un très beau succès et l'association "Tourisme en Côteaux Macariens" y a trouvé le nouvel élan qu'elle cherchait. Enfin, les Remparts ont été illuminés par un des rares feux d'artifice de Gironde, lors de la "Nuit du Palus", pour fêter le 14 juillet en musique avec le Grand Kabarov.









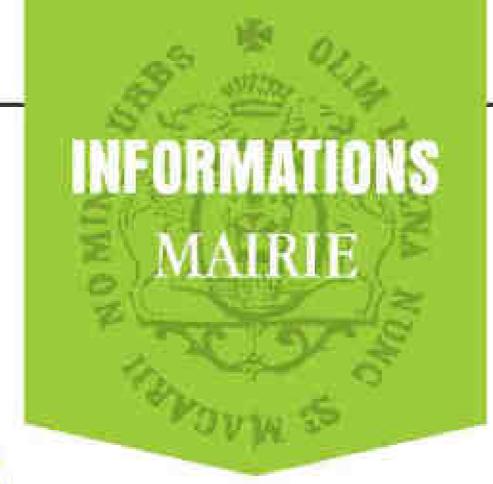
L'été macarien a été "particulier" grâce au collectif d'artistes Silex et Simone & les Mauhargats qui a installé des œuvres étonnantes un peu partout dans le village, créant chaque semaine des surprises pour les visiteurs et les habitants. Qui n'a pas eu envie de grimper au ciel en escaladant les merveilleuses échelles blanches pour mieux repérer toutes les créations qui ont fleuri sur les pierres ? Saint-Macaire, galerie d'art en plein air, a révélé un nouveau visage à la lumière des bougies et des flambeaux : magique déambulation du public dans les ruelles lors de la clôture.

Le marché du jeudi sur les allées des Tilleuls s'est étoffé cet été avec des producteurs locaux de fruits et légumes, bio notamment, et une diversification dans le non-alimentaire grâce à des artisans-créateurs par exemple.

Enfin, citons Sud Ouest et l'Office de Tourisme : "Parmi les gros succès de l'été, le jeu interactif Terra Aventura à Saint-Macaire, tout comme les visites guidées de la cité médiévale, ont cartonné". Très bonne nouvelle pour la notoriété, le dynamisme de notre commune, et surtout pour nos commerçants et artisans qui ont dû subir la crise sanitaire.







Actualités Vie quotidienne et action sociale

ÉCHANGES ÉLUS-CITOYENS

Des réunions de quartiers seront organisées, d'ici la fin de l'année, ce qui devrait permettre des échanges fructueux entre habitants et élus.

MOBILITÉ

Cars TransGironde

Une demande de la mairie, auprès de la Région, est actuellement en cours d'étude concernant le rétablissement des deux arrêts de cars à Saint-Macaire de la ligne 501 Bordeaux Stalingrad-Langon (augmentation de la population, également moins âgée et travaillant à l'extérieur).

Transport de proximité à la demande

Ce transport est proposé par la Région et les CDC de Gironde. Il s'adresse aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées de plus de 75 ans, aux personnes sans autonomie de déplacement, en insertion professionnelle ou en situation de précarité. Le véhicule passe vous chercher à l'heure convenue et vous raccompagne chez vous. Tarif 2,70€ aller simple, 4,30€ aller-retour, 0,30€ aller simple tarif social. Infos et inscriptions : 05.56.25.85.55.

LOGEMENTS

Si vous êtes propriétaire et désirez louer un logement, vous pouvez prendre contact avec le CCAS à la Mairie qui reçoit régulièrement des demandes.

SURENDETTEMENT

Ne vous laissez pas entraîner dans la spirale de l'endettement. Si vous n'arrivez plus à rembourser vos dettes (non professionnelles), telles que les charges courantes (loyer, énergie, eau et/ou mensualités de crédit) et si vous êtes de bonne foi, vous pouvez déposer un dossier de surendettement à la Banque de France. Si vous pensez avoir besoin d'aide pour le constituer, vous pouvez prendre rendez-vous avec le CCAS à la mairie

CCAS (CONSEIL COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Renouvellement du conseil d'administration du CCAS: Président Cédric Gerbeau. Élus: Martine Brigot, vice-présidente, Florence Lassarade, Jean-Michel Rouchès, Alain Xandri, Françoise Jeannesson, Arlette Cambillau. Nommées: Cécily Capelli, Jacqueline Daney Sorbé, Christine Michi, Emmanuelle Orget, Florence Ray, Christiane Cazenave.

Le CCAS gère le service d'aide à domicile dont bénéficient 33 personnes, la domiciliation, les aides alimentaires et financières pour les personnes en grande difficulté. Le CCAS s'oriente actuellement, sur des axes d'interventions complémentaires de l'action sociale, vers la famille et l'enfance, les personnes en situation d'exclusion et démunies, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Permanence du CCAS, Vie Quotidienne, Action Sociale le lundi de 14h à 16h et le jeudi de 10h à 12h30 à la mairie.

SANTÉ

"Ma parenthèse", partenaire de La Ligue contre le cancer et du programme Dom'Apeseo, propose à la mairie, des ateliers aux adultes suivis en oncologie. Pourquoi ce programme : pour aider à mieux vivre sa pathologie, pour encourager à maintenir une activité physique et de loisirs.

Ateliers au choix : activités physiques adaptées, socio-éthique, DOIn (relaxation), "groupe de parole", nutrition, chant et respiration, stimulation cognitive. Informations et inscription : 06 14 81 12 56

Patrimoine et Urbanisme

Permanence pour les projets de travaux

AIDES FINANCIÈRES, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT À SAINT-MACAIRE

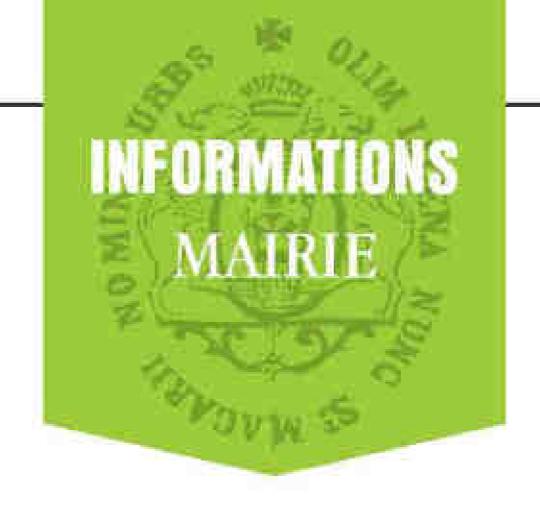
Nous vous informons que dès cette rentrée de septembre 2020, nous avons mis en place une nouvelle permanence en mairie afin de conseiller et accompagner les propriétaires dans leurs projets de travaux.

Deux choses à savoir

- Selon la nature de l'intervention et quelle que soit sa situation géographique, un projet de rénovation doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme. "C'est votre devoir de propriétaire et de citoyen". Aussi lorsque vous envisagez de réaliser des travaux, rapprochez vous de la mairie.
- Vos projets peuvent bénéficier d'aides financières significatives, qu'il s'agisse de travaux pour votre habitation ou pour l'achat d'un logement ou d'un bâtiment vacant. À Saint-Macaire, ces aides sont soumises à l'obtention de l'autorisation d'urbanisme. Ces aides sont de deux natures : une subvention est attribuée par la CdC via l'OPAH et une seconde subvention cumulative est attribuée par la mairie (dans un secteur délimité). "C'est votre droit de propriétaire et de citoyen".

Pour vous accompagner sur les projets situés dans le périmètre du "Site Patrimonial Remarquable", l'architecte des Bâtiments de France (représentant l'État) et l'adjoint au Maire chargé du Patrimoine, Urbanisme et Cadre de Vie (représentant de la Commune), sont vos interlocuteurs privilégiés. Sur le reste du territoire, l'architecte conseil du CAUE et l'adjoint peuvent vous accompagner.

Cette démarche d'aide et d'accompagnement s'inscrit dans le cadre d'une politique plus large de sensibilisation de la population à son patrimoine, dans l'esprit "du faire avec" et "du faire ensemble". Elle correspond pleinement à l'un des axes de mission que la nouvelle municipalité s'est fixée.



Les dates de permanences à retenir

- Sur rdv avec l'ABF et l'adjoint les mercredis 21 octobre, 25 novembre 16 décembre de 14h à 17h.
 Contactez la mairie.
- Sur rdv avec le CAUE (et adjoint sur sollicitation) le 3^{ème} vendredi du mois de 14h à 16h30. Contactez la mairie.
- Sur rdv pour l'OPAH: Le 1^{ex} vendredi du mois de 10h à 12h à Langon, 26 rue Maubec. Le 3^{ème} jeudi du mois de 10h à 12h à la mairie de Villandraut. Contactez l'association SOLIHA au 05 56 33 88 94 - info.gironde@soliha.fr.

Petit lexique

ABF : Architecte des Bâtiments de France

OPAH: Opération Programmée de l'Amélioration

de l'Habitat

CAUE: Conseil en Architecture, Urbanisme et

Environnement

CdC : Communauté de Communes

INTERNET HAUT DÉBIT

Les travaux de pose de la fibre sont en cours dans la commune. Le raccordement des logements se fera dans quelques semaines.



TRAVAUX RÉCEPTIONNÉS

Dans la foulée de la réception des travaux d'embellissement et de végétalisation du cours de la République par la nouvelle municipalité, la commune a procédé à la réception des travaux de végétalisation aux abords de la route départementale 1113 et du nouveau parking destiné aux écoles. Les tapis de verdure et les nouveaux érables plantés sont dans de bonnes conditions pour se développer.

CIRCULATION VÉLOS EN SENS INTERDIT

Sur la partie du cours de la République qui est en sens unique (pour les voitures), les vélos sont autorisés à remonter vers le centre du village, sauf sur la partie la plus haute (qui n'est pas assez large). Régulièrement, des cyclistes empruntent cette partie en sens interdit et risquent un accrochage car les voitures qui descendent manquent de visibilité lorsqu'elles s'engagent au début du cours de la République (juste après le Liberty).



LE "NEZ" DE GRDF DANS LES RUES DE SAINT-MACAIRE

GRDF inspecte le réseau de gaz naturel de SAINT-MACAIRE avec un 'Véhicule de Surveillance des Réseaux'

La commune de SAINT-MACAIRE possède plus de 9 km de réseau de distribution de gaz naturel qui alimentent environ 572 clients. Il y a quelques semaines, GRDF a vérifié la totalité du réseau de la commune, avec un Véhicule de Surveillance Réseau, dans le cadre de sa politique de sécurité.

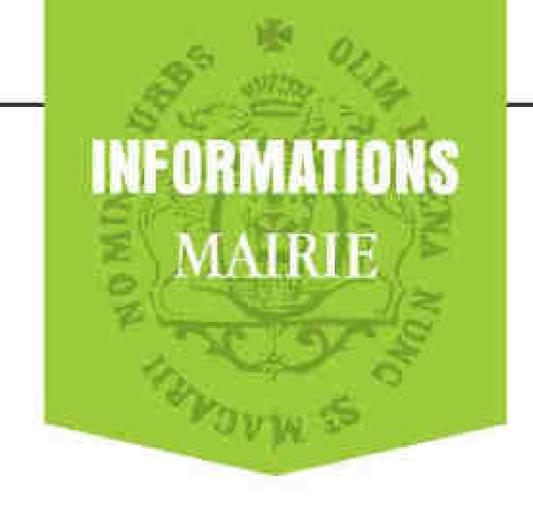
Véritable laboratoire embarqué, ce véhicule est capable, en roulant à une vitesse pouvant atteindre 40 km/h, de repérer une odeur de gaz extrêmement faible et de la localiser avec une grande précision grâce à ses ordinateurs de bord, quel que soit le revêtement de la chaussée. Les informations ainsi recueillies peuvent être communiquées dans les plus brefs délais à une équipe d'intervention pour effectuer les réparations sur le réseau, si nécessaire.

Dans les zones non accessibles au véhicule, des techniciens GRDF parcourent à pied le réseau de gaz naturel, équipés d'appareils portatifs de détection.



LOU MERCADIOU - SAINT-MACAIRE







Actualités de la commission Environnement

PRÉPARATION D'UN ÉCO-PATURAGE

Le mercredi 26 août dernier à 8h30, le nettoyage a débuté sur le terrain Jugean (à proximité de l'école) avec une équipe de plus de 20 citoyensbénévoles macariens. Cette troupe constituée d'écoliers, de collégiens, d'étudiants, d'adultes de tous âges a redoublé d'énergie et d'enthousiasme. Armés de sacs poubelle, de gants, de pelles et de bonne humeur, ils ont arpenté de manière méthodique ce terrain de presque 1 hectare. Au bout de 3h30 de ramassage, plus de 4000L de déchets ont été collectés et triés. Pendant ce temps, les agents municipaux, en plus d'être en soutien logistique, ont préparé l'installation de la clôture avec l'aide et l'expérience de l'éleveur, Patrick Vignaud. Malgré toute cette énergie, il restait du travail à faire pour achever la préparation de cette parcelle. Ainsi, nous proposerons une deuxième matinée. L'objectif est de finaliser le nettoyage de la zone et d'achever l'installation de la clôture.

Ces actions visent tout d'abord à préserver cette zone de nouvelles dégradations et de dépôts sauvages de déchets. De plus, cela permettra d'accueillir très prochainement un petit troupeau de brebis du Causse, qui assurera l'entretien naturel tout en offrant une nouvelle vue et une nouvelle animation aux écoliers voisins. L'enclos sera accessible par la rue Saint Denis pour que tous les macariens puissent les admirer. Par ailleurs, un espace est réservé pour que les écoles puissent réaliser des plantations avec les enfants sous l'oeil curieux de ces nouvelles habitantes.



Rappelons que la nouvelle municipalité réfléchit à l'implantation d'un écoquartier sur ce terrain situé derrière l'école et à deux pas du centre. En attendant, les brebis d'un éleveur bio vont donc pâturer et entretenir naturellement le terrain. C'est ce même éleveur, Patrick Vignaud, qui doit laisser ses vaches le long de la Garonne, sur les prairies de "l'île David" classées Natura 2000. À Saint-Macaire, nous renouont ainsi avec un passé dont témoigne le Paillet, la belle grange sur pilotis en bas des remparts.

L'éco-pâturage constitue un des volets d'une démarche écologique plus vaste : verdissement et fleurissement de la commune en associant les habitants volontaires à travers une démarche de co-réalisation, réduction de la production de déchets, etc. On en reparlera...

Témoignage

"JUGEAN" AU RAS DES PÂQUERETTES... DE DÉCHETS!

8h et quelques poussières mercredi 26 août : ils sont déjà là, les jeunes, autour de la table derrière laquelle Sophie Tristant distribue boissons et petits gâteaux-maison pour mettre aux bénévoles du coeur à l'ouvrage. Cédric Gerbeau, le maire, arrive chaussé de ses grandes bottes de caoutchouc. Les consignes de sécurité étaient pantalon plutôt que short, et gants bien sûr.

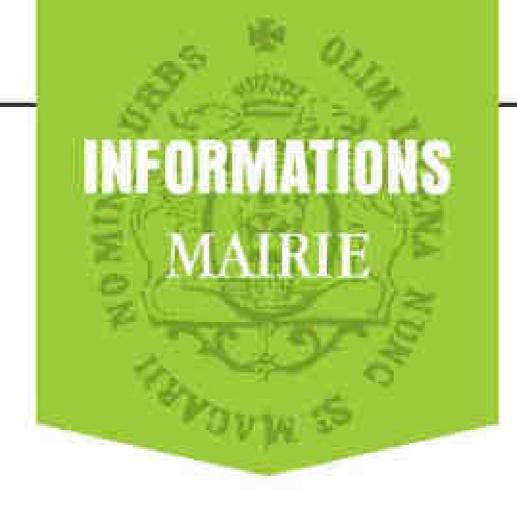
L'adjointe au développement dresse le topo : préparer l'arrivée des brebis du Causse en nettoyant méticuleusement ce vaste terrain appelé "Jugean", une friche d'un hectare, près de l'école, qui descend jusqu'à la RD 1113, d'où l'on a une vue magnifique sur les côteaux de l'Entre-Deux-Mers. Nettoyer à fond afin que le terrain reçoive le label Ecocert validant un élevage bio...

Le personnel communal est sur place pour aider la vingtaine de bénévoles, conduire tracteur et camion-benne, aménager le chemin qui permettra au public d'aller voir les brebis, installer la clôture avec l'éleveur. Une clôture pour que les brebis du Causse ne s'échappent pas bien sûr mais aussi pour sécuriser le terrain en empêchant squat de la maison condamnée et nouveaux dépôts.

Le top départ est donné aux jeunes, aux mères avec les enfants, bref aux macarien(ne)s qui ont répondu à l'appel de la municipalité. Il n'y a plus qu'à se courber pour ramasser restes de matelas en mousse, bouts de plastique, canettes et boîtes de conserve rouillées, vieux outils enfouis, morceaux de polystyrène, sacs en papier encroûtés, tissus indéfinissables, etc. Un inventaire à la Prévert... pas très vert.

Le pied de la maison est particulièrement pénible car il faut d'abord se débarrasser des arbustes et autres ronces qui ont poussé généreusement. Dessous, c'est la caverne d'Ali Baba, version déchetterie insouciante... Pour les trésors naturels, on attendra un peu.

Au total, malgré les 4000 l de déchets ramassés, une deuxième collecte citoyenne sera nécessaire.



Des citoyens dans la commission "développement durable" INNOVONS EN TRAVAILLANT ENSEMBLE AU MIEUX-VIVRE!

La nouvelle équipe municipale souhaite installer une démarche qui permette aux citoyens de participer aux réflexions qui touchent la commune. Comme nous l'avions annoncé, nous démarrerons cette démarche participative à travers la constitution d'un comité mixte visant à la fois à réduire et revaloriser les déchets verts en particulier et à contribuer au mieux-vivre ensemble.

Nous vous proposons d'installer un comité constitué à part égale de 6 élus et de 6 citoyens ainsi qu'un agent de la commune. La sélection des citoyens se fera sur la base d'un tirage au sort effectué sur les listes électorales. Nous veillerons à obtenir une égale représentativité des quartiers de la commune. Les membres élus de la commission développement durable prendront contact au cours du mois d'octobre avec chacun des citoyens tirés au sort, pour leur demander s'ils souhaitent intégrer ce projet. Dans le cas contraire, nous continuerons notre tirage au sort jusqu'à ce que les 6 volontaires soient trouvés.

Les grands principes de cette implication sont les suivants :

- Une participation souhaitée pendant au moins
 1 an (renouvelable sans limite);
- Une présence aux réunions qui auront lieu tous les deux mois en fin de journée et à la mairie.

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS : PENSONS À NOS AGENTS COMMUNAUX !

La volonté de la nouvelle équipe municipale est de continuer à faciliter la vie des habitants de Saint-Macaire. Le ramassage des déchets verts est donc maintenu chaque premier jeudi du mois. Cette collecte de déchets au pas de porte est un service consenti par la municipalité et non obligatoire.

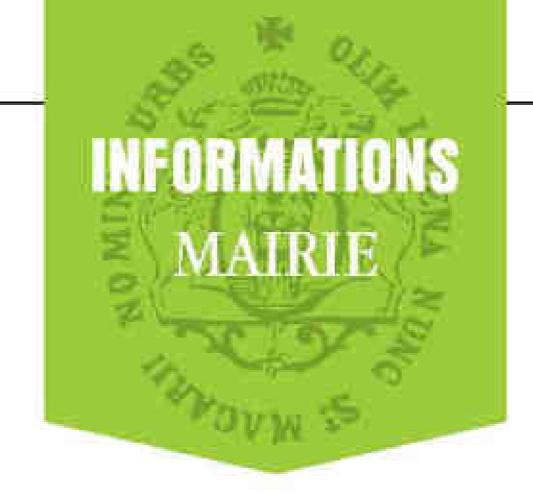
Afin de faciliter cette collecte, nous vous demandons d'être vigilants sur le conditionnement de ces déchets. Pensez au poids qu'ils peuvent représenter et la manière dont les agents des services techniques pourront s'en saisir : Les déchets verts doivent être impérativement liés en fagot d'un mêtre de long maximum et les feuillages doivent être mis en sac.

Ces consignes de conditionnement des déchets résultent du fait que nos agents ont des volumes importants à manipuler, sans moyen de levage mécanisé.

Suite à une première diffusion de cette information, nous avons constaté des améliorations, merci pour votre compréhension.







Budget 2020 Dépenses de fonctionnement maîtrisées, endettement élevé

Du fait de la crise sanitaire et de l'installation tardive du conseil municipal, le vote du budget 2020 n'est intervenu que le 1^{er} juillet (Les budgets de la commune ont été votés à l'unanimité).

LES PRINCIPES

Il s'agit d'un budget prévisionnel, tout n'est pas forcément dépensé. Les deux sections, fonctionnement et investissement, sont indépendantes mais ont des liens (notamment pour le remboursement des emprunts d'investissement). Elles doivent être chacune équilibrée (dépenses/recettes). Enfin, il faut provisionner les risques et dépenses imprévues.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement représente 2,3 millions d'euros. Il est largement excédentaire, ce qui permet par exemple de réaliser des emprunts pour l'investissement.

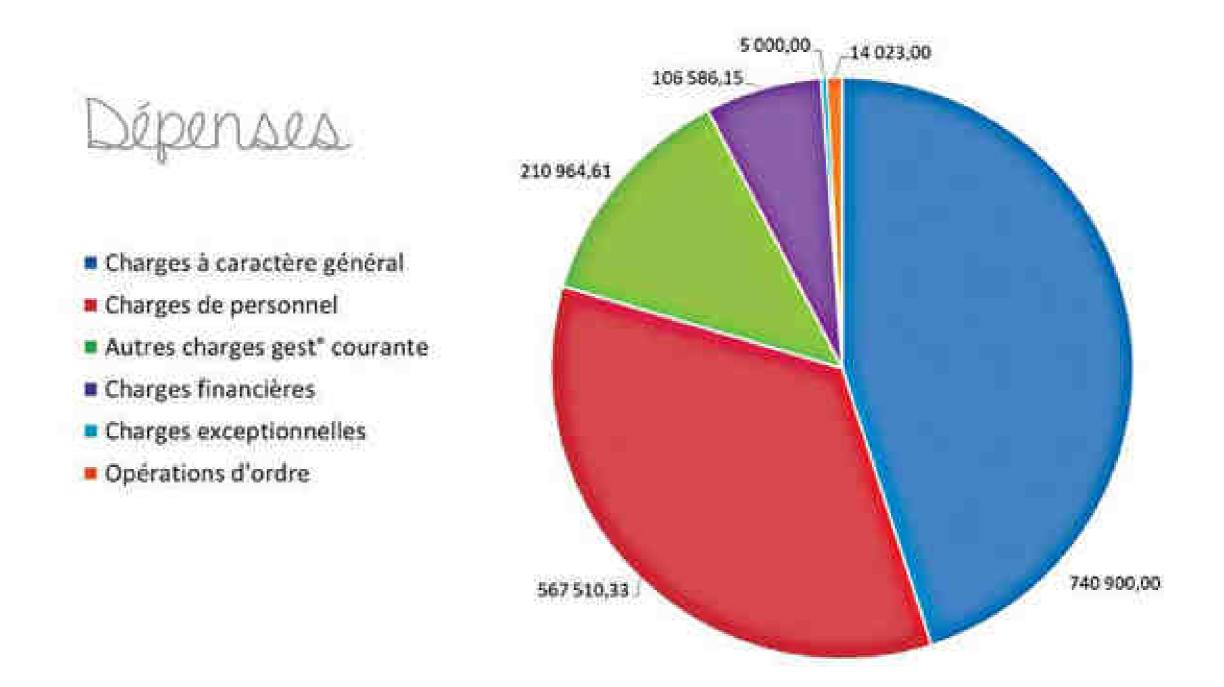
Les dépenses de fonctionnement sont maitrisées et représentent environ 610 €/habitant à Saint-Macaire (2019), contre 750 €/hab en moyenne pour les communes de même taille.

Ainsi, il a été proposé au conseil de **ne pas aug menter les impôts** (fonciers). Pour information, le taux foncier bâti est de 24,98% à Saint-Macaire (moyenne nationale 21,59%).

Par ailleurs, la commune participera significativement à la mutuelle des agents.

Concernant les subventions aux associations, les propositions qui ont été votées sont issues du travail de la commission "Vie associative", des discussions établies avec chaque asso et du dossier prévisionnel qu'elles ont rendu. Ainsi, la commission s'est attachée à répondre au plus près des demandes de chacun, en tenant compte du contexte particulier cette année. Par ailleurs, une 2^e subvention sera possible si une manifestation non prévue se met en place ce qui nécessitera un nouveau vote du conseil. Également, de nouvelles activités associatives ont été soutenues.

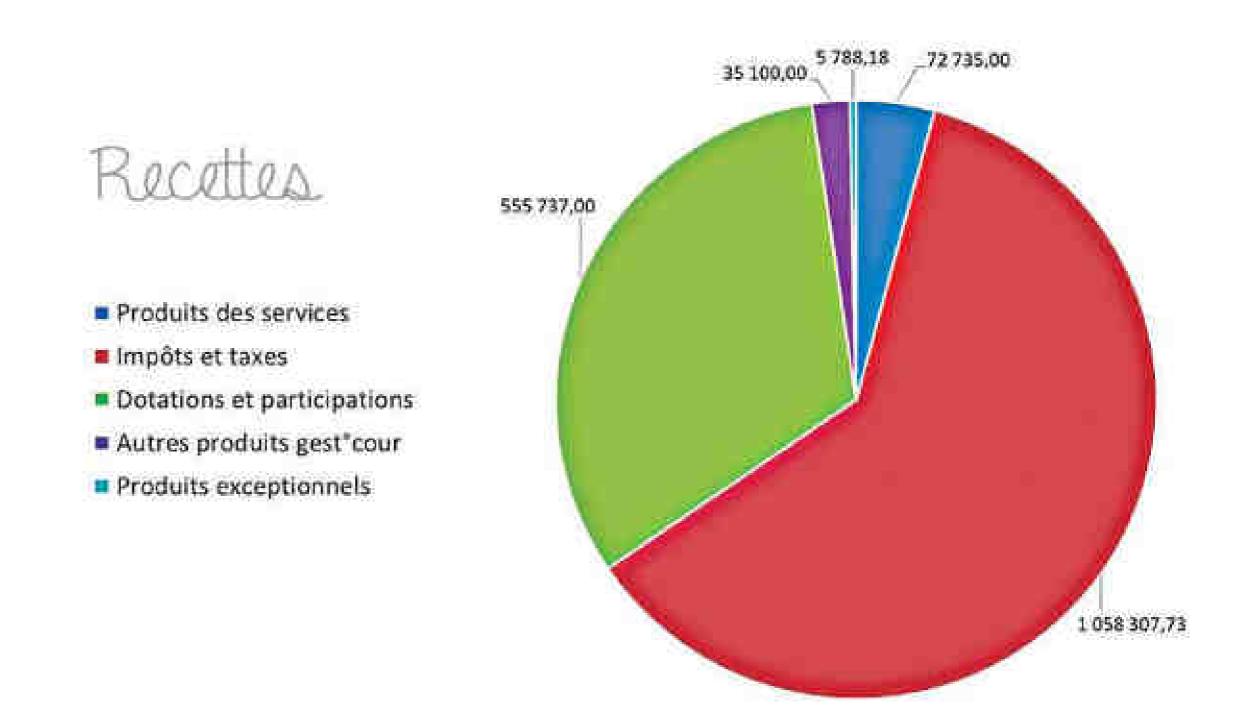
Les principales dépenses de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :



Les "charges à caractère général" correspondent aux dépenses d'énergie, d'alimentation (restaurant scolaire), prestations de services, maintenance, assurances, entretien des bâtiments...

Les "charges financières" ne correspondent qu'à la part des intérêts des emprunts. Les remboursements d'emprunt représentent au total 577 000 € d'annuités sur l'année 2020.

Les subventions aux associations sont dans "autres charges de gestion courante". Dans les recettes de fonctionnement, les "produits de services" correspondent notamment aux participations des parents d'élèves aux services de restauration ou périscolaire. Les dotations proviennent majoritairement de l'État.







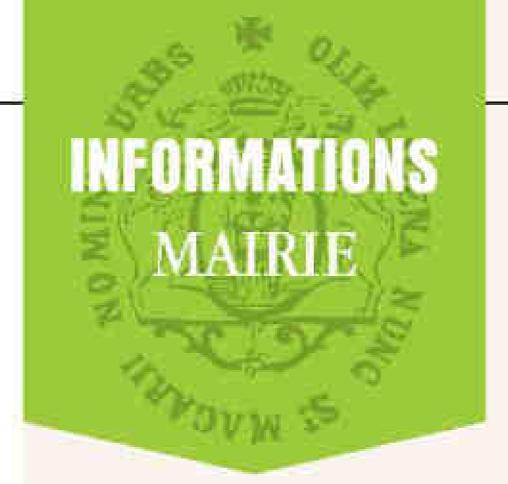
L'INVESTISSEMENT

Beaucoup de dépenses ont été engagées à la fin du mandat précédent : ainsi 1,2 millions € d'emprunt ont dû être contractés durant l'année 2019.

Si notre commune a des dépenses de fonctionnement plutôt plus faibles que ses homologues, elle a un niveau d'endettement très élevé : les annuités d'emprunt représentent plus de 260 €/ habitant, avec une augmentation régulière ces dernières années (environ 100 €/hab pour les communes de même taille). L'encours de la dette (somme des emprunts en cours) représentait en 2018 plus de 1700 €/habitant de Saint-Macaire (contre 701 €/hab pour les communes de même taille). Il atteint 4,67 millions € en 2020, soit 2150€/habitant. Même si des subventions participent à ces dépenses, une pause dans les investissements importants et les emprunts s'impose.

Les principaux investissements en cours, ou réalisés mais à payer sur 2020 sont :

- Achat du terrain sous l'école (suite aux travaux du passage souterrain) et travaux de réalisation du parking : 245 000 €
- Fin des travaux de toiture de l'église 255 000 €
- Fin des travaux cours de la République : 220 000 €
- Rénovation des services techniques : 72 000 € (plus 102 000 € déjà payés en 2019)
- Rénovation des bâtiments, notamment château de Tardes (grande salle et sanitaires), sanitaires publics de la mairie : 103 000 € (41 000 € déjà payés en 2019)
- Soutènement du chemin des Carrières : 101 000 €
- Fin des travaux de restauration des orgues :
 84 000 € (montant total 234 000 €)
- Travaux de voirie chemin du viaduc : 99000 €
- Eclairage public : 41000 €
- Acquisition de matériel (tableaux numériques école, matériels pour les services techniques et les manifestations, lave-vaisselle salle des fêtes, etc.): 67 000 €



Implication de vos élus

dans les différences instances

COMMISSIONS MUNICIPALES:

Patrimoine et Urbanisme : C. Gerbeau (P), R. Pottier (VP), D. Scaravetti, S. Tristant, F. Lassarade, A. Falissard / Finances : C. Gerbeau (P), D. Scaravetti (VP), S. Tristant, F. Lassarade, S. Mallem, C. Fellah / Appel d'offres : C. Gerbeau, D. Scaravetti, R. Pottier, N. Guindeuil, C. Bray, C. Fellah ; (Supp. : S. Tristant, A. Xandri, R. Belloir, S. Mallem, A. Falissard) / Développement durable : C. Gerbeau (P), S. Tristant (VP), R. Pottier, F. Jannesson, A. Commun, N. Guindeuil, C. Bray, B. Barbe, C. Fellah / Vie associative : C. Gerbeau (P), S. Capelli (VP), F. Lassarade, F. Jannesson, S. Mallem, A. Commun, N. Guindeuil, B. Barbe, A. Cambillau / Vie quotidienne et affaires sociales : C. Gerbeau (P), M. Brigot (VP), S. Capelli, F. Jannesson, A. Cambillau / Communication : C. Gerbeau (P), D. Scaravetti (VP), C. Bray, S. Tristant, M. Brigot, S. Capelli, B. Barbe, A. Cambillau / Affaires scolaires : C. Gerbeau (P), A. Xandri (VP), S. Tristant, R. Belloir, F. Jannesson, S. Mallem, A. Cambillau, C/ Fellah.

CONSEILS DES ÉCOLES : C. Gerbeau, A. Xandri, R. Belloir.

COMMISSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Finances: D. Scaravetti (Supp C. Fellah) / Économie: S. Tristant (Supp C. Bray) / Urbanisme: R. Pottier (Supp A. Falissard) / Environnement: S. Tristant (Supp N. Guindeuil) / Enfance-Jeunesse: S. Capelli (Supp R. Belloir) / Culture: S. Capelli (Supp F. Jannesson) / Gens du voyage: A. Cambillau / Mobilité: A. Xandri / Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT): D. Scaravetti.

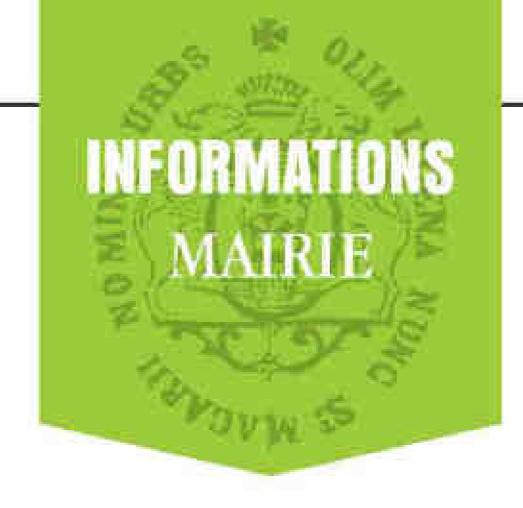
AUTRES INSTANCES DU TERRITOIRE:

SICTOM: S. Tristant, F. Lassarade / SDEEG: F Lassarade, N Guindeuil / SSIS: A. Xandri, F. Lassarade / CNAS: F. Lassarade / Syndic assainissement: R. Pottier, N. Guindeuil (Supp S. Tristant, S. Capelli) / Délégation service public de l'eau: C. Gerbeau, R. Pottier, N. Guindeuil, C. Bray (supp S. Tristant, A. Xandri, R. Belloir, S. Mallem) / Office de tourisme: C. Bray / CIAS: M. Brigot / Commission locale des charges transférées: D. Scaravetti / Syndicat mixte du SCOT: R. Pottier (Supp C. Gerbeau) / Gironde numérique: A. Xandri / Mission locale: M. Brigot, S. Capelli / CLIC: M. Brigot, JM. Rouches / Pays d'art et d'histoire: R. Pottier (Supp C. Gerbeau) / Transition énergétique: N. Guindeuil / Gironde ressources: R. Pottier (Supp N. Guindeuil) / Chemins de Compostelle: C. Gerbeau.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (ÉLUS ET CITOYENS):

Titulaires: D. Scaravetti, J. Broustet, G. Johnson, N Rasquier, R. Bonfini, D. Brute de Rémur, A. Darcy, G. Tristant / **Suppléants**: M. Lavalette, P. Orget, L. Sorbé, F. Lassarade, R. Paradge, J. Juge, G. Brouard.

(P): Président - (VP): Vice Président - (Supp.): Suppléant



Le Maire en visite

Trois équipes efficaces et un équipement exceptionnel chez les pompiers TANT QU'ILY AURA DES VOLONTAIRES!

25 ans qu'il passait devant, sans la connaître... C'est fait ! Cédric Gerbeau, le nouveau maire, a eu droit à une visite complète au centre d'incendie et de secours (CIS) de Saint-Macaire. "J'avais une vraie envie de connaître notre caserne", confie-t-il, impressionné par tant de qualité, technique et humaine.

Le maire a été accueilli par le capitaine Aurélien Petit et le lieutenant Frédéric Cabirol. Le premier est le chef des pompiers de Langon et Saint-Macaire, le second n'est autre que le responsable des services techniques de Saint-Macaire, plus connu à l'ombre des remparts sous le surnom de "Polo". Avec 35 ans au compteur, Polo est la mémoire de la caserne, l'actuelle et... l'ancienne quand elle était à côté de la mairie. Il se souvient de l'inauguration des nouveaux locaux, le 13 juin 1993... Sans oublier Jean-Michel Rouches, médecin-pompier et conseiller municipal.

La caserne de Saint-Macaire a plusieurs particularités. C'est d'abord une caserne de volontaires exclusivement. "J'ai trois officiers sapeurs-pompiers volontaires, détaille le capitaine, Frédéric Cabirol, le plus ancien cadre qui a été chef de centre, Christophe Cluzel, un ancien des pompiers de Paris, et Jérôme Juge."

Saint-Macaire c'est donc 45 volontaires qui habitent à moins de 8 mn de la caserne, réactivité oblige. C'est 1 200 interventions par an, soit "trois par jour, parfois en simultané" précise le lieutenant Cabirol. Un chiffre "assez significatif" pour un centre de volontaires qui ne font quasiment pas appel aux professionnels et totalisent entre 1 000 et 1 500 heures d'astreinte "presque un temps plein", ajoute le capitaine. Les secours à victime sont les interventions les plus nombreuses, le périmètre d'action englobant en 1^{er} appel 12 communes de la rive droite.

Le capitaine Petit souligne "l'engagement citoyen" que constitue le volontariat.
"Tant qu'il y aura des volontaires, il n'y a aucune raison d'abandonner la caserne",
assure-t-il. L'efficacité des hommes et la qualité du matériel sont les garants de la
pérennité de ce CIS avec le vivier local des futurs volontaires qu'il faut alimenter.
De ce côté-là, la municipalité est bien sûr prête à favoriser toutes les actions de
sensibilisation.

L'équipement exceptionnel, pour une caserne de volontaires, dont bénéficie Saint-Macaire est un atout pour attirer les jeunes recrues. Citons le fourgon "mousse" de très grande puissance pour l'extinction des feux d'hydrocarbures ou de camions accidentés transportant des matières dangereuses. Citons le camion abritant un poste de commandement avec matériel informatique de pointe et liaison satellitaire. Du coup, les pompiers sont susceptibles d'intervenir ailleurs.

Ce fut donc une visite très instructive pour Cédric Gerbeau, à la hauteur de ses espérances. Fier de "ses" pompiers, fier de "sa" caserne, fier de Saint-Macaire !

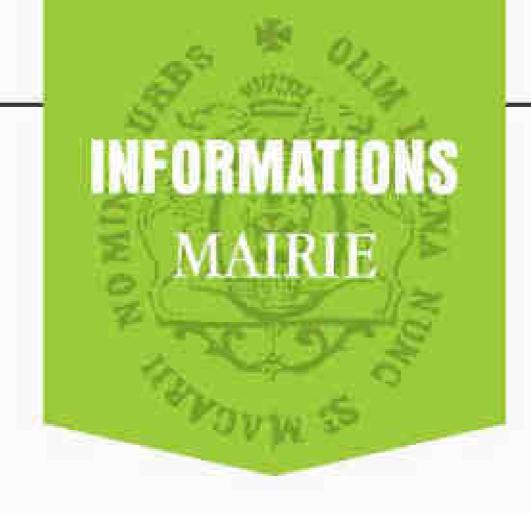
HOMMAGE DU CONSEIL MUNICIPAL À NOTRE CENTENAIRE

Le maire, Cédric Gerbeau, est venu souhaiter, au nom du conseil municipal, un joyeux anniversaire à Anne-Louise Teynié. Il est venu le vendredi 24 juillet avec un petit cadeau, de l'eau de Cologne, pour dire son bonheur de compter cette macarienne parmi les doyennes de la commune.

Et quelle doyenne! 108 ans et toute sa tête. Indépendante et volontaire, autant qu'on peut l'être à cet âge, elle vit avec sa fille, Anne-Marie, 80 ans, dans leur maison du cours Gambetta, où l'entourage macarien, vigilant et généreux, n'est jamais loin....

Née à Saint-Pierre-d'Aurillac, Anne-Louise Teynié est arrivée à Saint-Macaire en se mariant. Elle a travaillé avec son mari la terre, la vigne... "et les fruits" ajoute-t-elle, car Anne-Louise suit parfaitement la conversation, répond et montre une grande lucidité. Elle lisait beaucoup, témoigne sa fille pour expliquer cette vivacité.





EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Macariens,

Au regard du peu d'espace qui nous est imposé pour nous exprimer, et qui ne permet pas de développer de manière exhaustive certains des nombreux sujets qui nous tiennent à cœur, nous vous distribuerons prochainement un flyer, afin de vous faire part de nos actions au sein du conseil municipal et de la CDC.

Néanmoins, soyez assurés que nous essayons de porter des débats constructifs que nous ne manquons pas de provoquer à chaque séance. À titre d'exemple, nous développons notamment une action sur la question des jours d'ouverture de la poste qui handicapent nombre d'entre vous, qui touche non seulement notre commune mais également tout un bassin de vie. Cette action est menée en lien avec les Communes ex-Coteaux Macariens, la Communauté de Communes, le Département, mais aussi la Région.

Cependant, il ne s'agit pas du seul sujet sensible sur lequel nous nous sommes engagés. Pour n'en citer que quelques-uns, nous nous mobilisons pour le retour de la ligne de bus 501, la création d'une déchetterie verte sur la rive droite, ou encore la mobilité en milieu rural.

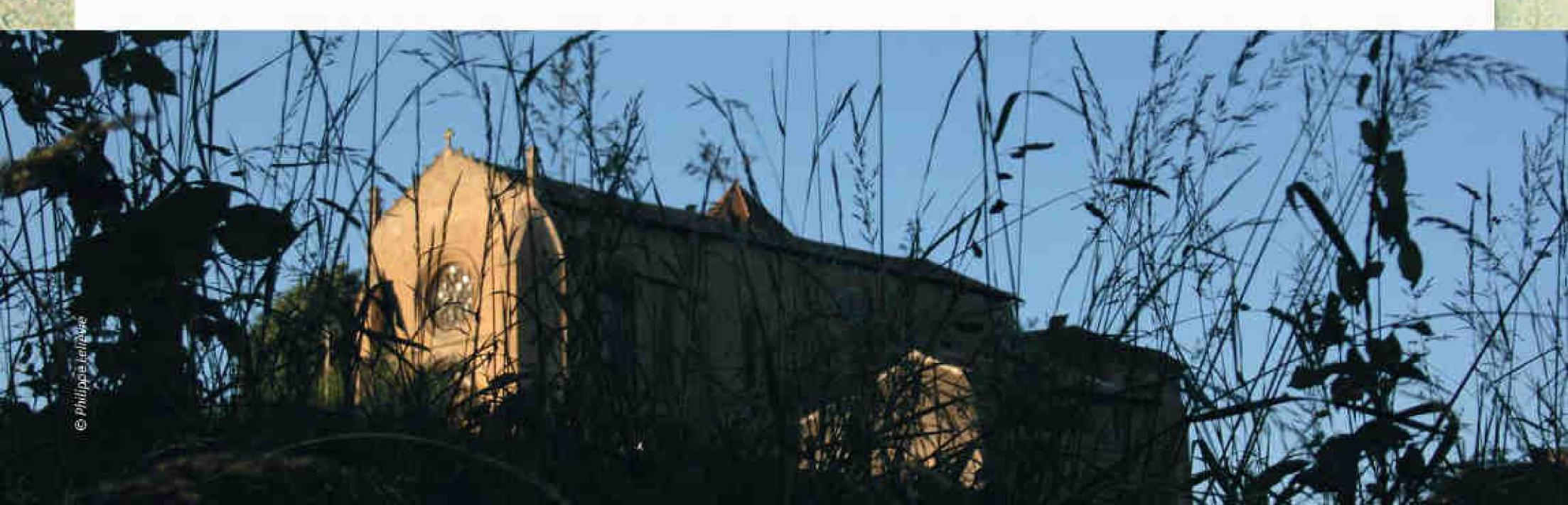
Par ailleurs, et dès le début du mandat, et dans un esprit d'intérêt général, nous avons interpellé monsieur le Maire sur l'urgence d'une demande de subvention qui avait pour finalité de financer 65% des travaux sur la 3ème tranche de la toiture de notre église.

Malheureusement, force est de constater à l'issue de ces 3 derniers mois qu'il n'y a eu aucune traduction de la "main tendue" évoquée par M. Gerbeau le soir des résultats, et ce malgré les 41,14% de suffrages que nous avons obtenu à l'issue des élections municipales.

Nous mesurons la confiance qui nous a été accordée, et nous ferons en sorte d'être à la hauteur des Macariens qui nous ont permis d'apporter débats et discussions au sein de ce Conseil Municipal, et ainsi pouvoir envisager une autre conception de la gestion d'une commune.

Nous vous donnons donc rendez-vous très prochainement.

Arlette CAMBILLAU Alain FALISSARD Céline FELLAH Bernard BARBÉ





CONSEIL DU 16 OCTOBRE 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le 16 octobre 2019 en présence de 13 élus (M. Patanchon, M. Cosson, M. Falissard, Mme Tach, M. Boulineau, Mme Cambillau, Mme Latestère, Mme Lassarade, M. Lhomme, Mme Chiriaeff-Davoine, M. Guindeuil, Mme Lampre, M. Brute de Remur, Absents excusés: M. Dutreuilh, M. Alis, M. Rouches, Mme Vasquez (procuration de vote donnée à M. Patanchon), M. Zanette. La séance est ouverte à 21h. Secrétaire de séance: Mme Latestère. Le compte rendu du Conseil municipal du 18 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉ-NAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES EN APPLICA-TION DE L'ARTICLE L.153-12 DU CODE DE L'URBANISME

Le Maire présente au Conseil municipal les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme intercommunal. Après avoir débattu de ces orientations et après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité prend acte du débat organisé en son sein sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Sud Gironde.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - CONVENTION-CADRE

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Saint-Macaire est engagée dans une démarche de candidature au label Pays d'art et d'histoire en partenariat avec la commune de La Réole, labellisée Ville d'art et d'histoire par le ministère de la culture depuis 2013, et l'association Entre deux mers tourisme, qui assure le portage administratif et financier du projet.

Une convention-cadre a été élaborée conjointement par les différentes collectivités adhérentes au périmètre du futur Pays d'art et d'histoire. Cette convention précise les modalités de gouvernance du projet et de concertation, les modalités d'engagement des partenaires, ainsi que les modalités financières.

Les instances de gouvernance et de concertations appelées à la mise en œuvre du projet de labellisation Pays d'art et d'histoire se présentent comme suit :

- Un Conseil de Pays, regroupant le comité de pilotage, le comité technique et le comité de ressources, qui se réunit au minimum une fois par an;
- Un comité de pilotage, chargé d'assurer le pilotage stratégique du projet, constitué d'une part d'un collège d'élus représentants les communautés de communes présentes au sein du projet de Pays d'art et d'histoire, d'autre part d'un collège d'élu représentant les villes pilotes du futur Pays d'art et d'histoire. Ce comité de pilotage se réunira au minimum 3 fois par an.
- Un comité technique, chargé d'assurer le suivi opérationnel du projet et constitué de techniciens des communautés de communes et des villes pilotes. Ce comité technique se réunit au minimum 3 fois par an.
- Un comité de ressources, chargé de travailler sur la démarche scientifique du projet de Pays d'art et d'histoire et constitué de représentants d'association culturelles et/ou patrimoniales du territoire et de personnes ressources.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

 d'autoriser le Maire à signer la convention-cadre relative au projet de labellisation Pays d'art et d'histoire pour le compte de la commune de Saint- Macaire

- de contribuer au financement du projet de labellisation Pays d'art et d'histoire selon les modalités définies dans la convention jointe;
- de désigner les élus et techniciens suivants afin de représenter la commune de Saint-Macaire au sein de ces différentes instances de concertation :

Comité de pilotage : Philippe Patanchon
 Comité technique : Philippe Patanchon

TRAVAUX VOIRIE 2019 - CHEMIN DU VIADUC ET CHEMIN DE LA CALE - MARCHÉ DE TRAVAUX

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal que, lors de sa réunion du 13 Juin 2019, il a été décidé d'affecter le FDAEC 2019 sur des travaux de voiries concernant le Chemin du Viaduc (VC 77) et le Chemin de la Cale (VC 71). Les crédits ouverts lors du vote du budget 2019, pour financer cette opération, s'élèvent à 114 000€. La mission de maîtrise d'œuvre étant d'un montant de 8 400€, les crédits disponibles pour financer les travaux de génie civil représentent un montant de 105 600€. Après consultation, l'offre de l'entreprise Colas agence Pépin de Langon d'un montant de 78 302,90€ HT peut donc être retenue.

Unanimité du Conseil municipal pour autoriser le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise Colas agence Pépin de Langon ainsi que tous les documents afférents à son exécution (avenant éventuel, ordre de service...)

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SER-VICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2018

Le Maire rappelle que le Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SIS-PEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.



Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

DÉCISIONS DIVERSES

Tarification cantine

Le Maire informe le Conseil municipal, que les communes et les EPCI ayant la compétence scolaire ont été informés par le ministère des solidarités et de la santé de la mise en place par l'État, dans le cadre du plan de stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté, d'une incitation financière en direction des communes rurales (de moins de 10.000 habitants) les plus fragiles afin qu'elles puissent faciliter l'accès des écoliers les plus défavorisés à la restauration scolaire avec une tarification sociale.

Le dispositif consiste en la création d'un fonds de soutien pour aider les collectivités afin de compenser une partie du surcoût induit. Cette aide financière sera versée à deux conditions :

- la mise en place d'une tarification sociale des cantines comportant au moins 3 tranches.
- la tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1 euro par repas.

L'aide de 2 € par repas facturé à la tranche la plus basse sera versée sur la base d'une déclaration trimestrielle du nombre de repas servis, adressée à l'Agence des services de paiement (ASP).

Le Maire confirme les élus que la commune de Saint-Macaire est éligible à ce dispositif du fait qu'elle bénéficie de la fraction cible de la dotation de solidarité rurale.

Il rappelle qu'à ce jour, une tarification en trois tranches suivant le quotient familial est appliquée et souligne que le coût du repas facturé est loin du prix réellement payé par la commune (évalué au niveau national entre 7,50 € et 10 € - source Association des Maires de France / AMF) en incluant les frais généraux de gestion, d'entretien et d'usage des locaux et matériels dédiés. Les tarifs des repas appliqués à ce jour sont les suivants :

- Tranche 1 : quotient de 0 à 450 : 2,20€ le repas
- Tranche 2 : quotient de 451 à 1000 : 2,70€ le repas
- Tranche 3 : quotient de +1000 : 3,00€ le repas
- Les adultes de Saint-Macaire (hors personnel communal) :
 4,20€ le repas

Le Maire propose au Conseil municipal d'instaurer, à compter du 1er Décembre 2019, une nouvelle tarification du restaurant scolaire en appliquant la tarification à 1€ et une augmentation de 10 centimes sur les autres tranches, telle qu'indiquée ci-après :

Tranches	Quotient	Tarif
Ti	0 - 450	1,00 €
T2	451 - 650	2,30 €
T3	651 - 1000	2,80 €
T4	+ 1000	3,10 €
ADULTE SAINT-MACAIRE (hors personnel communal)		4,30 €

Le quotient familial étant réactualisé au 1er janvier, les familles seront invitées à fournir, avant fin janvier, le nouveau justificatif. Par ailleurs, les changements de situation pouvant intervenir au sein d'une famille (naissance, décès, perte d'emploi, etc...) sont immédiatement pris en compte : il conviendra d'adresser aux services municipaux un nouveau justificatif de quotient familial. Le changement de tarif éventuel sera appliqué sur les factures à venir, sans effet rétroactif.

Enfin, le Maire précise que la tarification progressive du restaurant scolaire sera remise en cause par le conseil municipal si l'État venait à modifier les conditions d'éligibilité à ce dispositif de manière défavorable pour la commune.

Unanimité du Conseil municipal pour approuver l'ensemble de ces propositions et charger le Maire de la mise en œuvre de la nouvelle tarification du restaurant scolaire telle qu'indiquée ci-dessus à partir du 1er décembre 2019.

Navette collège - participation financière année scolaire 2019/2020

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été interpellée par plusieurs familles sur le coût de 195€ imposé par la Région en charge des transports scolaires pour l'inscription d'un enfant sur la navette desservant le collège de Pian sur Garonne. Ce prix est lié au fait que Saint-Macaire se situe à moins de trois kilomètres du collège de Pian sur Garonne.

Il rappelle que le SISS afin d'harmoniser les participations des familles sur le territoire appliquait un tarif réactualisé chaque année pour l'utilisation de la navette de Saint Macaire. Pour l'année 2019, il aurait représenté un montant de 120€. Il informe également que cette navette devrait disparaître l'année prochaine en raison de la nouvelle liaison entre Saint-Macaire et Le Pian sur Garonne suite à la suppression du PN62.

Le Maire propose au Conseil municipal qu'une aide financière située entre 30€ et 75€ calculée en fonction du quotient familial soit appliquée pour l'année scolaire 2019/2020, afin de ne pas pénaliser les familles souhaitant utiliser cette navette.

Tranches	Quotient	Participation
Ti	0 - 450	75,00 €
T2	451 - 650	55,00€
T3	651 - 1000	40,00 €
T4	+ 1000	30,00 €



MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC DU SUD GIRONDE

Le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil de communauté lors de sa réunion du 16 septembre 2019 a approuvé la modification des statuts de la CdC du Sud Gironde.

En effet, la Préfète de la région nouvelle Aquitaine a invité les Communautés de Communes, par courrier en date du 10 juillet 2019, à procéder à la modification de leurs statuts, dans le contexte de l'abrogation par la loi de Finances 2019 de l'article L5214-23-1 du CGCT.

Les évolutions induites, précisées ci-après, sont sans incidence sur le contenu des compétences communautaires :

CompÉtences obligatoires

Rédaction actuelle "En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire." Remplacée par : "Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale."

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement.

Suppression de la reprise des mentions de l'article L211-7 du code de l'environnement :

- " aménagement des bassins hydrographiques
 - entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau
 - défense contre les inondations
 - protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines"

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

(ajout du terme "création »)

Compétences optionnelles

Rédaction actuelle "Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées." Remplacée par : "Politique du logement et du cadre de vie."

Compétences supplémentaires

Ajout de "Zones d'aménagement concerté », correspondant à la reprise de la compétence ZAC qui figurait jusqu'à présent dans nos compétences obligatoires, sans intérêt communautaire défini (autrement dit toutes les ZAC sont de compétence communautaire). Sur proposition du Maire, unanimité du Conseil municipal pour se prononcer en faveur de la modification des statuts de la Communauté de communes du Sud Gironde proposée.

ACQUISITION ARMOIRES CUISINE SALLE DES FÊTES

le maire informe le conseil municipal que les armoires installées

depuis de nombreuses années dans la cuisine de la salle des fêtes ne permettent plus le stockage de la vaisselle dans de bonnes conditions, il présente au conseil municipal un devis de l'ugap pour remplacer ces armoires qui comprend deux armoires inox en 140 et une armoire inox en 120, le devis représente une dépense d'un montant de 4 101,02€ HT.

Unanimité du Conseil municipal.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire informe le Conseil municipal que le tableau des effectifs doit être modifié suite à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent territorial spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles par décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Gironde en date du 28 août 2019 sur les propositions d'avancement de grade 2019.

Afin de nommer cet agent sur son nouveau grade et ce avant la fin de l'année, le Maire propose au Conseil municipal :

- de créer à temps complet à partir du 1er Novembre 2019
 - un poste d'agent territorial spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles
- de supprimer à la nomination de l'agent à partir du 1er novembre 2019
 - un poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles

Unanimité du Conseil municipal.

CÂBLAGE RÉSEAU ÉCOLE PRIMAIRE

Le Maire rappelle au Conseil municipal que des tableaux numériques ont été installés à l'école maternelle en début d'année et qu'il avait été convenu d'équiper les 7 classes de l'école primaire en suivant. Il informe que Gironde Numérique a obtenu une réponse positive concernant la prise en charge de 50% des coûts du matériel suite au dépôt d'un dossier FEDER auprès des services de la Région.

Le Maire propose au Conseil municipal d'équiper les 7 classes de l'école primaire en tableau numérique en passant par le groupement de commande proposé par Gironde Numérique dont le coût est estimé à 12 705€ HT (matériel, frais de gestion et remise déduite). Une intervention est à prévoir pour l'installation d'un réseau câblé avant la mise en place des équipements VPI (tableau numérique). Un devis a été demandé à l'entreprise Laporte pour la création d'une baie informatique permettant de desservir les 7 classes. Ces travaux de câblage représentent un montant de 5 120,00€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide par 13 voix pour y compris la procuration, 1 abstention (M. Lhomme), 0 voix contre :

- de retenir la proposition de l'entreprise Laporte pour la mise en place du câblage pour le réseau informatique des 7 classes de l'école primaire pour un montant de 5 120,00€ HT
- d'autoriser le Maire à signer le devis correspondant.

ACQUISITION D'UNE TENTE

Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de remplacement



de la tente à usage temporaire installée sur l'esplanade des Grottes. Pour ce faire, plusieurs devis ont été sollicités. Il ressort des différentes propositions qu'en termes de qualité et de solidité, l'offre de l'entreprise Sachetti de Bazas qui propose une tente au prix de 12 465,90€ HT est la mieux disante.

Unanimité du Conseil municipal.

CRÉANCES ÉTEINTES SUITE À JUGEMENT DE CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Le Tribunal de Commerce de Bordeaux a prononcé le 25 Janvier 2018, la clôture pour insuffisance d'actif pour un débiteur de la commune de Saint André du Bois. Cette décision juridique extérieure définitive prononce l'irrécouvrabilité des sommes exigibles lors du jugement d'ouverture de la procédure collective et s'impose à la collectivité.

Suite à ce jugement, le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi par le comptable public de Langon/Saint-Macaire afin d'annuler pour le compte de la commune de Saint-Macaire, la somme de 161,50€.

Unanimité du Conseil municipal pour accepter l'effacement de la dette sur le budget communal et porter la somme à l'article 6542 – créances éteintes du budget communal.

ÉTUDE DIAGNOSTIC SUR L'EGLISE SAINT SAUVEURF

Afin de définir les travaux extérieurs restant à effectuer sur l'Eglise Saint-Sauveur et en particulier sur les façades et couvertures non restaurées à ce jour, Alain Falissard attire l'attention du Conseil municipal sur la pertinence de réaliser une étude diagnostic. L'intérêt d'une telle démarche réside en premier lieu, dans l'évaluation du volume de travaux subsistant et dans un second temps, dans l'établissement d'une programmation pluriannuelle, en concertation avec les partenaires financiers potentiels susceptibles d'apporter un subventionnement. Ce bâtiment étant classé Monument Historique depuis 1840, ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de l'État par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 40% mais aussi du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental de la Gironde. Le coût d'une telle étude diagnostic représente une dépense de l'ordre de 24 000€ HT subventionnable à hauteur de 50% par l'Etat (DRAC).

Unanimité du Conseil pour :

- décider la réalisation de cette étude diagnostic sur l'Eglise
 Saint-Sauveur
- décider l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires pour un montant de 29 000€
- autoriser le Maire, sous réserve de respecter l'ouverture de crédits définis ci-dessus, à
 - valider les propositions d'honoraires inhérentes, de l'agence d'architectes Goutal, du cabinet de géomètres Grapyr et de l'agence économiste Cecibat pour un montant total de 23 643,40€ HT
 - déposer une demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC) relatif à cette étude.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PARKING SITUÉ À L'ENTRÉE DE L'IMPASSE DU MOULIN : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE PAY-SAGÈRE

Pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre paysagère portant sur le projet d'aménagement paysager du parking situé à l'entrée de l'impasse du moulin, Alain Falissard présente au Conseil municipal une proposition d'honoraires de Mme Aurejac-Rouzaud. Le forfait de rémunération proposé comprend notamment la création d'un avant-projet paysage (conception, dessins, identification des végétaux), d'un dossier de consultation des entreprises et d'un suivi de réalisation. Le montant total de la proposition s'élève à 1 500,00€ HT.

Unanimité du Conseil municipal pour ouvrir les crédits budgétaires nécessaires pour un montant de 1 800,00 € TTC et autoriser le Maire à signer la proposition d'honoraires.

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ENTRÉES DE VILLE : GIRATOIRE DE LA GARE ET PARKING DU MOULIN : MARCHÉ DE TRAVAUX

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement paysager du carrefour de l'Abricotier (giratoire de la gare) ainsi que du nouveau parking créé à l'entrée de l'impasse du moulin. Pour ces réalisations afin d'harmoniser le fleurissement sur la commune, une consultation unique sera organisée couvrant ces deux aménagements. L'estimation s'élève à 31 944€ HT.

Unanimité du Conseil municipal pour approuver la réalisation des travaux définis ci-dessus et l'inscription budgétaire nécessaire et autoriser le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires et à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue, ainsi que tous les documents afférents à l'exécution du marché (avenant éventuel, ordre de service....).

ACCOMPAGNEMENT PAYSAGER EN LIEN AVEC FERMETURE DU PN62 (RÉTABLISSEMENT DE LA RD672)

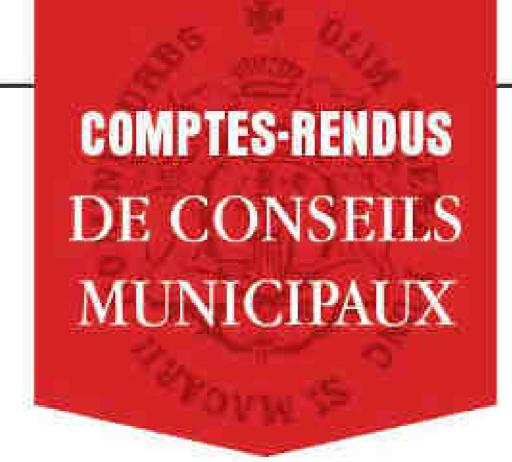
Alain Falissard rappelle que la fermeture du PN62 s'accompagne du rétablissement de la RD672 entre Pian sur Garonne et Saint Macaire. Les travaux en cours démontrent qu'un soin tout particulier a été apporté par le Département sur cette réalisation avec notamment la végétalisation des îlots séparateurs, entre voie verte et chaussée de la RD, et d'une partie des talus. Afin de parachever l'aménagement paysager de ce futur axe majeur d'entrée sur Saint-Macaire, la Commune pourrait apporter sa contribution sur le choix des végétaux et prendre en charge des zones d'aménagements complémentaires, notamment les accotements. Le montant de cette prise en charge est de l'ordre de 15 000€ HT.

Pour préciser cette intervention communale et réaliser ces plantations, une étude d'aménagement paysager s'avère nécessaire, elle nécessite l'intervention d'un maître d'œuvre dont la prestation est évaluée à 2 500€ HT.

Unanimité du Conseil municipal.

ENTRÉE EXTENSION CIMETIÈRE

En périphérie des travaux menés par le Département pour le rétablissement de la RD672 entre Pian sur Garonne et Saint-Macaire débouchant rue de Verdun, Alain Falissard propose au Conseil municipal que soit aménagée la clôture de la future



extension du cimetière donnant sur le carrefour giratoire en cours de réalisation dans cette rue. Cette clôture serait percée par un portail d'accès réalisé en réutilisant le portail en fer forgé et les piles en pierre de taille provenant des démolitions effectuées par le Département sur l'ancienne propriété de M. Paule.

La réalisation de cette clôture et la mise en œuvre de ce portail nécessitent une inscription budgétaire d'un montant de 18 000€.

Unanimité du Conseil municipal.

AMÉNAGEMENT PARKING EN CONTRE-BAS GROUPE SCOLAIRE - MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - MARCHÉS DE TRAVAUX

Alain Falissard rappelle les décisions du Conseil municipal prises les 18 octobre 2018 et 9 Avril 2019, concernant l'acquisition du délaissé des emprises foncières acquises par le Département sur l'ancienne propriété Paule pour le rétablissement de la RD672 entre Pian et Saint Macaire en prévision de la fermeture du PN 62. Cette acquisition a pour objectif la réalisation d'un parking en contre-bas du groupe scolaire.

Pour cette réalisation, deux missions de maîtrise d'œuvre complètes sont nécessaires, l'une portant sur la voirie et le réseau pluvial et l'autre sur le paysagement de ce parking. Chacune de ces missions comprendrait l'établissement d'un projet d'aménagement, celle d'un dossier de consultation des entreprises pour leur réalisation et enfin, le suivi des travaux.

La mission de maîtrise d'œuvre relative à la conception du projet en termes de voirie et réseau pluvial est estimée à 10 000€ HT, celle du paysagement à 2 500€ HT.

L'enveloppe des travaux voirie et pluvial est évaluée à 100 000€ HT, celle des travaux de paysagement à 28 000€ HT.

S'y ajoute l'éclairage de ce parking évalué à 20 000€ HT pour la maîtrise d'œuvre du SDEEG et la réalisation de ces travaux d'éclairage.

Unanimité du Conseil municipal pour décider la réalisation de ce parking et l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des maîtrises d'œuvre pour un montant de 15 000€ TTC (soit 12 500€ HT), la réalisation des travaux de voirie et de réseau pluvial ainsi que d'aménagement paysager pour un montant de 153 600€ TTC (soit 128 000€ HT) et la mise en œuvre de l'éclairage public pour un montant de 24 000€ TTC (soit 20 000€ HT). Soit un montant total d'ouverture de crédits arrondi à 194 000€ TTC.

Unanimité du Conseil municipal pour autoriser le Maire à signer les conventions de maîtrise d'œuvre nécessaires aux travaux de voirie/réseau pluvial, et d'aménagement paysager, lancer les deux consultations nécessaires et à effectuer, pour chacune d'elles les démarches administratives correspondantes et à signer les deux marchés de travaux avec chacune des entreprises retenues, ainsi que pour chacun de ces marchés tous les documents afférents à leur exécution (avenant éventuel, ordre de service....), saisir le Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde pour l'étude d'éclairage public du parking, signer toutes les pièces administratives nécessaires relatives à cette mission de maîtrise d'œuvre et à l'exécution des travaux d'éclairage et déposer un dossier de demande de subvention de 20% relatif à ces travaux et à signer la délibération spécifique à cette demande.

CAPTAGE DES EAUX PLUVIALES EN PÉRIPHÈRIE DE LA PLACE DE L'ARBRE DE LA LIBERTÉ

Afin de renforcer le système de captage des eaux pluviales existant en périphérie de la place de l'arbre de la Liberté, Alain Falissard propose la mise en œuvre de dispositifs de caniveaux et de grilles. L'un de ces dispositifs serait positionné transversalement au débouché de la rue Yquem et l'autre aux abords du ralentisseur réalisé à l'entrée du Cours de la République et au débouché du chemin privé situé à proximité.

Le coût de ces aménagements est estimé à 29 000€ TTC.

Unanimité du Conseil municipal pour donner son accord à la réalisation de ces différents travaux de renforcement du captage des eaux pluviales en périphérie de la place de l'arbre de la Liberté, décider de l'ouverture budgétaire nécessaire à hauteur de 29 000€ et autoriser le Maire à signer les devis correspondants à ces travaux dans la limite des crédits ouverts.

PROGRAMME ASSAINISSEMENT PLUVIAL ALLÉES DES TILLEULS

Deux parties distinctes constituent les allées des Tilleuls, l'une en contre bas correspond à la RD672E6, l'autre en partie haute à l'espace arboré servant de parkings et de promenade. Une murette en moellons assure leur séparation et le soutènement de la partie haute, les deux parties étant reliées ponctuellement par des escaliers. Les orages estivaux ont mis en évidence l'arrivée massive d'eaux pluviales au pied des deux derniers escaliers de liaison.

Alain Falissard propose de mettre en œuvre un dispositif de captage de ces eaux pluviales au pied de chacun de ces deux escaliers en les raccordant à la canalisation centrale positionnée en axe de la RD672E6. Ce dispositif nécessite pour chaque escalier, la création d'un regard sur trottoir équipé d'une grille caillebotis fabriquée sur mesure.

Le coût de ces deux ouvrages est estimé à 21 000€ TTC.

Unanimité du Conseil municipal

MISE EN CONFORMITÉ PMR DES ARRÊTS DE BUS

Les deux arrêts de bus situés sur la commune en bordure de la RD672E6, l'un dans le quartier du Moulin, l'autre dans celui du Bas Pian, doivent être mis aux normes PMR (personne à Mobilité Réduite) pour pouvoir accueillir l'ensemble des populations scolaires. Alain Falissard précise que cette mise aux normes nécessite différents aménagements qui représentent pour les deux arrêts un investissement estimé à 30 000€ TTC.

Unanimité du Conseil municipal

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT VRD – PARKING – AIRES DE STA-TIONNEMENT - IMPASSE DU MOULIN MARCHÉ DE TRAVAUX – AVENANT N° 1 DU LOT UNIQUE

Alain Falissard présente un état d'avancement des travaux réalisés par l'entreprise Colas pour la construction d'un parking impasse du moulin portant sur des travaux de création de zones de stationnements, de construction de chaussée après création d'un réseau de captage et d'évacuation des eaux pluviales.

Par rapport au marché initial, des prestations supplémentaires ont été effectuées soit à la demande de la commune pour ce qui



concerne le pourtour de la croix de mission et la chaussée communale contigüe au parking, soit par nécessité technique pour créer une évacuation supplémentaire du réseau d'eaux pluviales et renforcer les dispositifs de captage. En parallèle des prestations prévues initialement se sont avérées moins importantes en quantité, voire inutiles donc annulées.

Ces prestations en plus-value représentent un montant de travaux de 29 765,03€ HT et en moins-value un montant de 14 765,77€ HT. La différence nécessite un avenant d'un montant de 14 999,26€ HT soit 17 999,11€ TTC.

Unanimité du Conseil municipal

AMÉNAGEMENT COURS DE LA RÉPUBLIQUE SÉQUENCE 2 MARCHÉ DE TRAVAUX – AVENANT N° 1 DU LOT N° 1 TERRAS-SEMENT VOIRIE EAUX PLUVIALES

Alain Falissard présente un état d'avancement des travaux réalisés par l'entreprise Colas sur le cours de la République (séquence 2) pour ce qui concerne les trottoirs, les zones de stationnements, la chaussée de la RD et le réseau de captage et d'évacuation des eaux pluviales. Il précise que la fin probable de ces prestations interviendra fin décembre, suivra l'intervention des entreprises en charge des prestations paysagères.

Par rapport au marché initial, des prestations supplémentaires ont été effectuées, soit à la demande de la commune, soit par nécessité technique pour ce qui concerne l'extension du réseau pluvial. En parallèle des prestations prévues initialement se sont avérées moins importantes en quantité, voire inutiles donc annulées.

Ces prestations en plus-value représentent un montant de travaux de 100 896,27€ HT et en moins-value un montant de 23 327,18€ HT. La différence nécessite un avenant d'un montant de 77 569,09€ HT soit 93 082,91€ TTC.

Unanimité du Conseil municipal

TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA VOIRIE

Alain Falissard informe les élus que des travaux de sécurisation de l'Impasse du Moulin (VC n° 30) sont à effectuer au droit du n° 22. Il s'agit d'éloigner la circulation de la limite privée et d'améliorer le captage et l'évacuation des eaux pluviales circulant en accotement afin de pérenniser l'ouvrage de soutènement latéral.

Les travaux à effectuer représentent un investissement évalué à 12 000€ TTC.

Unanimité du Conseil municipal

SÉCURISATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Alain Falissard informe le Conseil municipal que des travaux de sécurisation de certains accès à deux bâtiments communaux sont indispensables afin de prévenir le risque d'accidents.

Sont concernés :

- le Château de Tardes, pour ce qui est de la protection de la trémie de l'escalier d'accès à la plateforme sommitale de la tour, la structure métallique amovible à réaliser est évaluée à 2 181€ HT (devis de l'entreprise Carnelos). Pour ce qui est de la rampe de l'escalier extérieur donnant sur le Passage de la Cale, le remplacement de la tubulure existante par une rampe aux normes actuelles est évalué à 7 878,40€ HT (devis de l'entreprise Sas LG Métalart)

 le Prieuré, pour ce qui concerne la protection de l'accès au Cellier Voûté limitant la cour du cloître entre Eglise et Remparts. La structure métallique proposée pour la protection de la trémie d'escalier serait composée de 4 éléments amovibles assurant une fermeture totale au niveau de la plateforme, elle est évaluée à 3 257€ HT (devis de l'entreprise Carnelos).

Unanimité du Conseil municipal pour la réalisation de ces différents travaux de sécurisation et pour l'ouverture budgétaire nécessaire à hauteur de 16 200€.

TRAVAUX GRANDE SALLE DU CHÂTEAU DE TARDES ET CRÉA-TION D'UN SANITAIRE PMR

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le projet de mise en sécurité de la grande salle du château de Tardes complété par la création d'un sanitaire PMR au rez de chaussée de la tour d'escalier. Les travaux à effectuer représentent un investissement évalué à 24 500€ HT et un coût de maîtrise d'œuvre estimé à 3 000€ HT.

Unanimité du Conseil municipal

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET DE LA COMMUNE

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en section d'investissement pour permettre le paiement des nouvelles dépenses.

Unanimité du Conseil municipal pour approuver comme suit les virements de crédits de chapitre à chapitre et les nouvelles inscriptions en section d'investissement. La décision modificative n°3 du budget de la commune 2019 est arrêtée comme suit :

Dépenses d'investissement

2762 - reversement TVA+ 2 115,00 €
2151 op 164 - aménagement
cours République séquence 2+ 94 000,00 €
2151 op 169 - aménagement parking placette
impasse du moulin+ 18 000,00 €
2128 op 171 - aménagement paysager
entrées de ville+ 44 000,00 €
2151 op 172 - parking en contre bas
du groupe scolaire + 169 500,00 €
21534 op 172 - travaux éclairage public parking en contre bas
du groupe scolaire+25 000,00 €
2128 op 173 - aménagements paysagers en lien
avec la fermeture du PN62+ 20 000,00 €
2151 op 174 - mise en conformité PMR
des arrêts de bus+ 30 000,00 €
2151 op 175 - travaux de sécurisation de la voirie. + 11 034,00 €
2151 op 219 - réfection parking stade+ 569,40 €
21316 op 226 - entrée extension cimetière+ 18 000,00 €
21318 op 227 - sécurisation bâtiments communaux+ 16 200,00 €
2184 op 250 - acquisition bureaux école primaire+ 800,00 €
2184 op 250 - acquisition tableaux numériques

école primaire.....+ 16 000,00 €

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

2158 op 250 - remplacement parafoudre+ 1 650,00 €
21538 op 402 - captage eaux pluviales en périphérie de la place
de l'arbre de la Liberté+ 29 000,00 €
21538 op 403 - programme assainissement pluvial
allées des Tilleuls+ 21 000,00 €
020 - dépenses imprévues 13 671,00 €
Recettes d'investissement
024 - cession renault master+ 900,00 €
Subventions travaux d'aménagement cours de la République
1323 - Conseil Départemental (séquence 2)
 réalisation des plateaux
et une partie des parkings+ 9 600,00 €
 réalisation des parkings+ 9 600,00 €
 bordures et caniveaux+ 34 966,00 €
 enfouissement réseau Orange+ 12 225,00 €
1346 - Orange participation réseau câblage
séquence 2+ 2 616,89 €
1346 - Orange participation réseau câblage
séquence 1+ 5 889,89 €
1341 - DETR Aménagement cours République
séquence 2+ 89 960,50 €
1341 - DETR rénovation services techniques+ 46 436,60 €
1641 - Emprunt+ 288 887,52 €

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET DE L'EAU

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en section d'investissement pour permettre le paiement des nouvelles dépenses.

Unanimité du Conseil municipal pour approuver comme suit les virements de crédits de chapitre à chapitre et les nouvelles inscriptions en section d'investissement. La décision modificative n°3 du budget de l'eau 2019 est arrêtée comme suit :

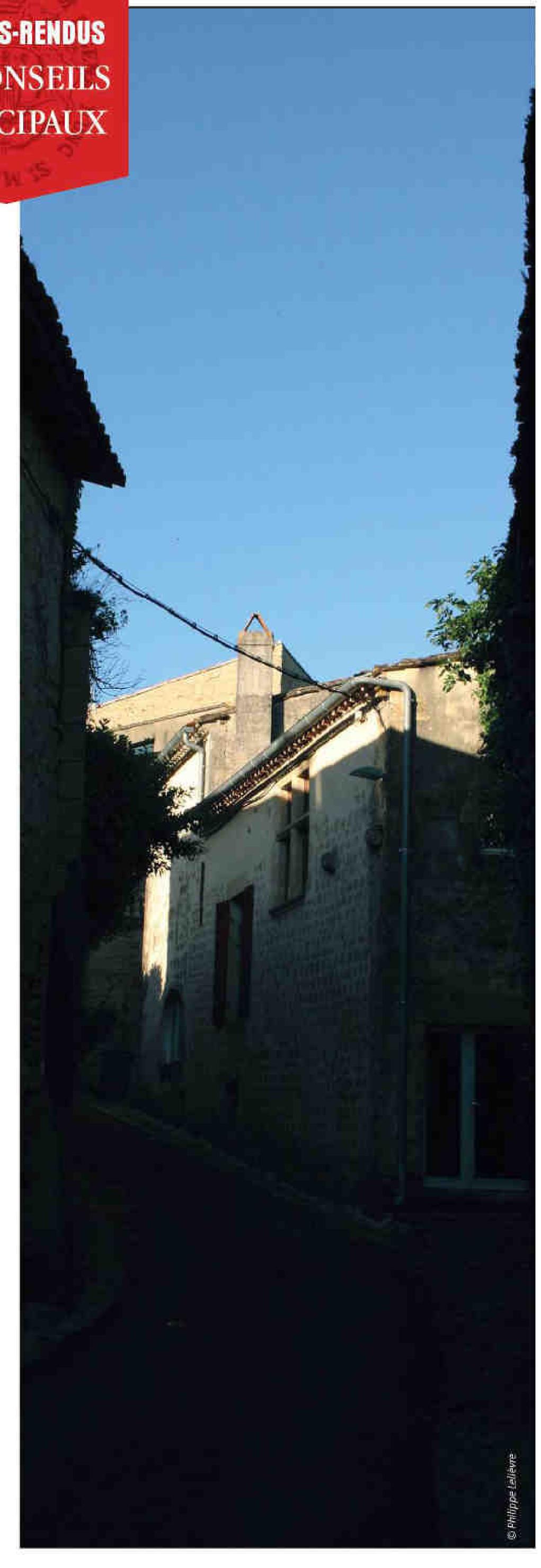
Dépenses d'exploitation

022 – dépenses imprévues	200,00€
6688 - frais dossier emprunt+	200,00€

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été contacté par les services fiscaux au sujet de la maison David rue du port. Cet édifice, qui se dégrade rapidement, semble sans maître car résultant d'une succession non réglée depuis plus de trente ans. La commune va devoir se pencher sur ce dossier et statuer sur son avenir.

De la même façon, elle devra s'intéresser à une maison à l'abandon, rue Amiral Courbet, dont le propriétaire est susceptible de se débarrasser. Le jardin attenant pourrait permettre l'extension du parking voisin.



NUMÉRO 71 - OCTOBRE 2020



CONSEIL DU 3 FÉVRIER 2020

Le Conseil municipal s'est réuni le 3 février 2020 en présence de 13 élus (M. Patanchon, M. Cosson, M. Dutreuilh, M. Falissard, Mme Tach, M. Boulineau, Mme Cambillau, Mme Lassarade, M. Alis, M. Rouches, Mme Chiriaeff-Davoine, Mme Vasquez, Mme Lampre Absents excusés: Mme Latestère, M. Lhomme, M. Zanette (procuration de vote donnée à M. Patanchon), M. Guindeuil, M. Brute de Remur. La séance est ouverte à 19h00. Secrétaire de séance: Mme Cambillau. Le compte rendu du Conseil municipal du 18 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT DU 28 JANVIER 2020 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES ET MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le Maire informe le Conseil municipal que la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) s'est réunie le 16 décembre 2019 pour réviser les attributions de compensation versées aux communes pour 2020.

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction des estimations de transfert de charge suivantes réalisées :

- 1. Evaluation financière des frais de prise en charge des documents d'urbanismes communaux
- 2. Evaluation financière du transfert des charges lié au transfert de la compétence école de musique

Le point 1 du rapport évoque : "Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ». Le point 2 correspond à des évaluations réalisées dans le cadre de transfert de compétences à la CdC.

Le rapport est joint à la présente délibération.

Unanimité du Conseil municipal pour approuver le rapport de la CLECT du 16 décembre 2019 pour les points 1 et le montant d'attribution de compensation pour l'année 2020 qui en découle (annexe 1 du rapport).

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - AUTORISATION DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS 2020 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Alain Falissard informe le Conseil municipal que des dépenses d'investissement sur le budget communal vont être à mandater avant le vote du budget 2020.

Il rappelle que l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ouvre la possibilité d'engager et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice antérieur, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces dispositions permettent donc pour chaque opération d'équipement l'ouverture de crédit budgétaire, et ce avant le vote du budget 2020, dans la limite de 25% du montant ouvert en 2019.

Sur le budget communal, il est proposé d'affecter les crédits suivants :

Opération	Crédits ouverts n-1	Limite autorisée	Montant utilisé	Comptes
163 - équipement de voirie	60 569,96 €	15 142,49 €	12 000,00 €	2152
164 - projet aménagement axe Cours Gambetta / Cours de la République	1 240 948,86 €	310 237,00 €	15 000,00 €	2158
172 - parking en contre bas du groupe scolaire	194 500,00 €	48 625,00 €	20 092,80 € 10 021,84 €	2151 21534
225 - rénovation Prieuré	43 440,00 €	10 860,00 €	10 860,00 €	21318
240 - Rénovation bâtiments communaux	148 681,74 €	37 170,44 €	19 200,00 €	2135

Unanimité du Conseil municipal pour autoriser le Maire à engager, liquider, et mandater sur le budget de la commune, avant l'adoption du budget primitif 2020, les dépenses d'investissement relatives aux opérations d'équipement précisées dans le tableau ci-après. Ces engagements sont pris au titre de l'exercice 2020, ils sont limités au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, pour ces mêmes opérations et seront repris lors du vote du budget 2020 pour un montant total utilisé de 87 174,64€.



RÉNOVATION GRAND CELLIER DU PRIEURÉ - RÉFECTION DU PARQUET

Alain Falissard informe le Conseil municipal que les travaux d'éclairage et de chauffage dans le grand cellier du Prieuré sont presque terminés. Reste à réaliser dans cette salle, la rénovation partielle ou totale du parquet qui ne pourra être évaluée qu'au fur et à mesure de la dépose des lames. Il rappelle que ce parquet a été détérioré par des arrivées répétitives d'eaux usées et d'eaux pluviales non détectées. Une rénovation de la totalité de la surface représente une dépense évaluée à 9 000,00€ HT environ.

Alain Falissard précise que Jean Marie Billa se propose de prendre en charge cette intervention sous forme de don.

Unanimité du Conseil municipal

- pour ouvrir les crédits budgétaires à hauteur de 10 860 € et décider la rénovation du parquet
- pour autoriser le Maire à signer le devis avec l'entreprise retenue dans la limite des crédits ouverts
- -pour accepter le don privé effectué par Jean Marie Billa pouvant atteindre un montant de 9 000,00 € et affecter ce don aux travaux de rénovation du parquet de la salle du grand cellier du Prieuré

ÉQUIPEMENT DE VOIRIE

Alain Falissard informe le Conseil municipal que des potelets anti-stationnement sont à mettre en place à différents endroits sur la commune afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route, des riverains et des piétons. Cette dépense est estimée à 5 500€ TTC comprenant la fourniture et la pose.

Unanimité du Conseil municipal pour ouvrir les crédits budgétaires et autoriser le Maire à signer les devis correspondants.

PROJET D'AMÉNAGEMENT COURS DE LA RÉPUBLIQUE - MISE EN PLACE DE MOBILIERS URBAINS

Alain Falissard informe le Conseil municipal que les travaux du Cours de la République sont terminés. Pour compléter cet aménagement, l'achat et la mise en place de corbeilles est à prévoir. Il propose également qu'à proximité de l'abri bus situé à l'extrémité du Cours de la République en périphérie du carrefour giratoire, un banc soit installé, ainsi qu'une réalisation en métal rappelant un épisode de l'histoire locale lors du rattachement de ce quartier à la commune de Saint-Macaire. Ces dépenses sont évaluées à 15 000€ TTC.

Unanimité du Conseil municipal pour ouvrir les crédits budgétaires à hauteur de 15 000€ pour l'achat de mobiliers urbains (corbeilles, banc et réalisation en métal) et autoriser le Maire à signer les devis correspondants dans la limite des crédits ouverts.

CRÉATION D'UN LOCAL SANITAIRE SECTEUR EGLISE / PRIEURÉ

En complément des aménagements de locaux sanitaires réalisés ces deux dernières années à l'Hôtel de ville et au Relais de Poste, il est proposé l'aménagement d'un équipement de ce type au Prieuré. Alain Falissard précise que cet aménagement est évalué à 5 000€ HT.

Unanimité du Conseil municipal pour ouvrir les crédits budgétaires à hauteur de 6 000€, décider la création de ce bloc sanitaire et autoriser le Maire à engager les dépenses dans la limite des crédits ouverts.

BUDGET SERVICE DE L'EAU - AUTORISATION DE CRÉDITS D'IN-VESTISSEMENTS 2020 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Alain Falissard informe le Conseil municipal que des dépenses d'investissement sur le budget du service de l'eau vont être à mandater avant le vote du budget 2020.

Il rappelle que l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ouvre la possibilité d'engager et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice antérieur, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces dispositions permettre donc l'ouverture de crédit budgétaire et ce avant le vote du budget 2020 dans la limite de 25% du montant ouvert en 2019. Sur le budget du service de l'eau, il est proposé d'affecter les crédits suivants sur l'opération 260 travaux de déplacement de la canalisation d'eau potable suite à la suppression du PN 62 (liaison forage rue Bergoeing / réservoir côté Pian sur Garonne).

Comptes	Crédits ouverts n-1	Limite autorisée	Montant utilisé
2156	80 000,00 €	20 000,00 €	7 671,45 € (tvx HT)
2762	40 215,00 €	110 053,75 €	1 534,29 € (TVA)

Unanimité du Conseil municipal pour autoriser le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, avant l'adoption du budget primitif 2020, pour un montant total utilisé de 9 205,74€. Cette disposition s'applique sur le budget du service de l'eau.

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES AU SUD DU LIEU-DIT "ÎLE DE DAVID" ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-MACAIRE ET MME LAFOSCADE

Création d'un accès en copropriété entre la Commune de Saint-Macaire et Mme Lafoscade à la pointe Est de "l'île de David"

Monsieur le Maire rappelle les précédents bornages réalisés en périphérie de "l'île de David" afin de déterminer la limite entre l'espace communal et la propriété de Mme Lafoscade. Les documents d'arpentage établis par le cabinet Escande font ressortir la nécessité d'une régularisation foncière entre les deux parties. Maître Chantal Lalanne a été saisie de cette transaction qui prend en compte différents éléments. D'une part, la cession à la Commune par Mme Lafoscade de 1750 m² (parcelles B1 268 pour 746 m², B1 269 pour 991 m² et A2 704 pour 13 m²) et d'autre part la cession de la Commune à Mme Lafoscade de 564 m² (parcelle A2 795), augmentée de la création à partir du domaine privé communal d'une copropriété Commune / Mme Lafoscade d'une



superficie de 258 m² permettant la création d'un accès permanent à l'extrémité Est de l'Ile de David (sont concernées les parcelles A2 704 pour 86 m², A2 791 pour 140 m², A2 795 pour 1 m² et A2 796 pour 31 m²).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 14 voix pour y compris la procuration, 0 voix contre

- AUTORISE cette régularisation foncière entre la Commune et Mme Lafoscade comportant notamment la création d'une copropriété permettant la desserte de "l'île de David" par son extrémité Est,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier (acte notarié notamment...).

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal de la dégradation des anciens vestiaires du stade, situés à l'arrière des tribunes et aujourd'hui désaffectés. Il pense qu'une démolition et quelques travaux d'aménagement sont à prévoir sur le site. Il rappelle que la commune est propriétaire de ces locaux et que, consécutivement à la dissolution de notre ancienne Communauté de communes, elle est chargée de l'entretien des deux terrains de sport voisins.

Jean Loup Dutreuilh informe le Conseil municipal que le diagnostic acoustique du restaurant scolaire est en cours de finalisation. Il précise que pour l'instant, à ce stade de préparation de la prochaine rentrée scolaire, aucune fermeture de classe n'est envisagée à Saint-Macaire.





CONSEIL DU 9 MARS 2020

Le Conseil municipal s'est réuni le 9 mars 2020 en présence de 14 élus : M.Patanchon, M.Cosson, M.Dutreuilh, M.Falissard, Mme Tach, Mme Vasquez, Mme Lassarade, M.Alis, Mme Cambillau, Mme Chiriaeff-Davoine, Mme Latestère, M.Rouchès, Mme Lampre, M.Brute de Rémur. Absents excusés : M.Boulineau, M.Zanette (procuration de vote donnée à M.Dutreuilh), M.Lhomme, M.Guindeuil. La séance est ouverte à 21h. Secrétaire de séance : Mme Vasquez. Le compte rendu du conseil municipal du 3 Février 2020 est adopté à l'unanimité.

COMMUNE:

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Maire constate une stabilité des dépenses et des recettes par rapport à 2018.

Il est à noter cependant :

- -une augmentation des dépenses "eau et assainissement » (60611)
 due à une même facture réglée deux fois (5700€), erreur qui sera corrigée.
- -une augmentation des dépenses "crédit-bail » (6122) liée à l'achat d'un nouveau fourgon
- -une augmentation des dépenses "fêtes et cérémonies » (6232) en raison du paiement des chocolats de Noël de 2018 réglée en 2019 (2 x 4000€)

Le montant accordé aux associations s'élève à 68 085€.

La section de fonctionnement pour le compte administratif 2019 est arrêtée à la somme de 1 329 123,60 € en dépenses et à la somme de 1 805 187,43 € en recettes.

En investissement, les plus gros postes de dépenses ont été :

- l'aménagement du cours de la République séquence 1 pour un montant de 506 252,46 €
- l'aménagement du cours de la République séquence 2 pour un montant de 455 547,70 €
- des travaux de modernisation de voirie pour un montant de 27 394,80 €
- aménagement parking placette Impasse du Moulin de 69 937,92 €
- divers travaux sur bâtiments communaux pour un montant de 61 630,17 €
- travaux de rénovation des services techniques pour un montant de 102 294,77 €
- la rénovation du bloc sanitaire de la médiathèque, la création de sanitaires à l'hôtel de ville, la protection des menuiseries (face extérieures) de la médiathèque pour un montant de 33 593,04 €
- l'acquisition de divers matériels (mobilier classe petite section, tableaux numériques école maternelle, divers matériels pour les services techniques, renouvellement serveur et postes informatiques secrétariat, armoires et lave-vaisselle salle des fêtes....) pour un montant de 36 634,17 €
- le remboursement des emprunts en capital pour 413 096,01 €.

La section d'investissement pour le compte administratif 2019 est arrêtée à la somme de 1 830 745,67€ en dépenses et à la somme de 2 494 068,73 € en recettes.

Après examen détaillé du budget comprenant les résultats reportés de 2018,

- la section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 819 225,62 €
- la section d'investissement un excédent de 831 080,31 €

Ce résultat de la section d'investissement est à nuancer : les restes à réaliser 2019 reportés sur le BP 2020 seront pour les dépenses de 1 373 848,27 € et pour les recettes de 308 289,39 €. Le résultat définitif d'investissement pour la commune est en déficit de 234 478,57 €

Le résultat des 2 sections est en excédent de 584 747,05 €

Le Compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité

COMMUNE:

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR MME DEGOUY ET M. GARRIGA, RECEVEURS

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par les receveurs, Mme Degouy et M. Garriga, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

SERVICE DE L'EAU :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Maire présente le bilan 2019 du budget du service de l'eau :

Le budget d'exploitation pour l'exercice 2019 offre un excédent de clôture de 57 693,83 € comprenant le résultat reporté de 2018. L'investissement offre lui aussi pour l'exercice 2019 un excédent de 172 893,79 € comprenant le résultat reporté de 2018.

Il convient de prendre en compte les restes à réaliser 2019 qui sont à reporter au BP 2020 et représentent en dépenses d'investissement la somme de 101 310,00 €.

Le résultat définitif des deux sections présente un excédent de 129 277,62 €.

Le Compte administratif du service de l'eau 2019 est adopté à l'unanimité.

SERVICE DE L'EAU:

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR MME DEGOUY ET M. GARRIGA, RECEVEURS

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par les receveurs, Mme Degouy et M. Garriga, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉCISIONS DIVERSES

Règlement du columbarium

Delphine Tach rappelle au Conseil municipal que le règlement du columbarium a été adopté par délibération n°2013-067 en date du 7 Novembre 2013. Elle informe le Conseil municipal qu'il convient d'apporter quelques modifications et compléter certains articles.



Les modifications portent sur les chapitres suivants :

Chapitre 1: Le Columbarium

Article 10 : Expression de la mémoire

Afin de préserver une présentation harmonieuse du monument : Les plaques de couleur bronze seront fixées sur les portes des cases et auront un format normalisé, la hauteur est fixée à 8cm et la largeur à 12cm.

La famille assure les frais d'achat de la plaque, de sa gravure. Comme chaque case peut accueillir trois urnes, la disposition des gravures devra permettre l'inscription de trois mémoires.

Chapite 2 : jardin du souvenir

Article 2 : Expression de la mémoire

Afin de préserver une présentation harmonieuse du monument : Les plaques de couleur bronze seront fixées sur la flamme et auront un format normalisé, la hauteur est fixée à 9cm et la largeur à 12cm.

La famille assure les frais d'achat de la plaque, de sa gravure.

Article 3 : Exécution des travaux

Les opérations nécessaires à l'utilisation du Jardin du Souvenir (mise en place des plaques) se feront par une entreprise spécialisée en présence d'un élu ou d'un agent communal et sous réserve de la production d'un certificat de crémation attestant de l'Etat Civil du Défunt.

- Article 3 devient Article 4 : Fleurissement
 Toutes plantations ou projet d'appropriation de l'espace est interdit.
- Article 4 devient Article 5 : Décoration

La pose d'objets de toute nature sur la pelouse (fleurs artificielles, vases, plaques...) est interdite, en cas de non-respect, ils seront en-levés sans préavis.

Unanimité du Conseil municipal pour accepter les modifications apportées au règlement du columbarium et du jardin du souvenir et adopter le présent règlement du columbarium et du jardin du souvenir annexé à la présente délibération.

Exoneration taxe sur les spectacles

Le Maire demande de délibérer pour l'exonération de la taxe sur les spectacles pour le Moto Start Club. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Il nous précise qu'une course internationale aura lieu à St Macaire le 13 juin 2020 et une deuxième manifestation le 12 Septembre 2020.

ÉGLISE SAINT-SAUVEUR A SAINT MACAIRE (Gironde) ETUDE DIAGNOSTIC : SUBVENTION ETAT – MINISTÈRE DE LA CULTURE

Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'Etude diagnostic concernant la restauration des extérieurs de l'église Saint Sauveur de Saint Macaire s'élevant à : 23 643,40€ H.T., soit 28 372,08€ TTC ;

Par correspondance en date du 5 Septembre 2019, la commune a sollicité l'aide de l'Etat-Ministère de la culture et ses services. La DRAC Nouvelle Aquitaine-Conservation régionale des monuments historiques et ses services demandent à la commune de statuer sur la proposition de financement qu'ils ont faite afin de poursuivre l'instruction du dossier.

Vu la délibération de la commune n°2019-085 du 16 Octobre 2019 approuvant le projet de réalisation d'une étude diagnostic sur l'Eglise Saint Sauveur afin de préciser les travaux extérieurs restant à réaliser sur ce bâtiment et de permettre leur programmation ;

Vu la correspondance de la DRAC Nouvelle Aquitaine-Conservation régionale des monuments historiques en date du 20 novembre 2019 accusant réception de cette demande et autorisant le lancement de cette étude;

Considérant la demande de subvention de la commune ; Considérant la proposition d'aide financière de l'Etat – Ministère de la culture, en date du 10 Mars 2020 ;

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de solliciter l'aide de l'Etat-Ministère de la culture ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel, proposé par l'Etat-Ministère de la culture - DRAC Nouvelle Aquitaine-Conservation régionale des monuments historiques, soit :
- Montant de la dépense subventionnable : 23 643,40 € HT ;
- Participation de l'Etat-Ministère de la culture, 50 % du montant subventionnable : 11 821,70 €
- Participation de la commune : 16 550,38 € (y compris la TVA) réalisée par autofinancement
- de s'engager à réunir tous les financements nécessaires à l'exécution du projet TTC sur le budget 2020 de la commune et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage;
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif au projet.

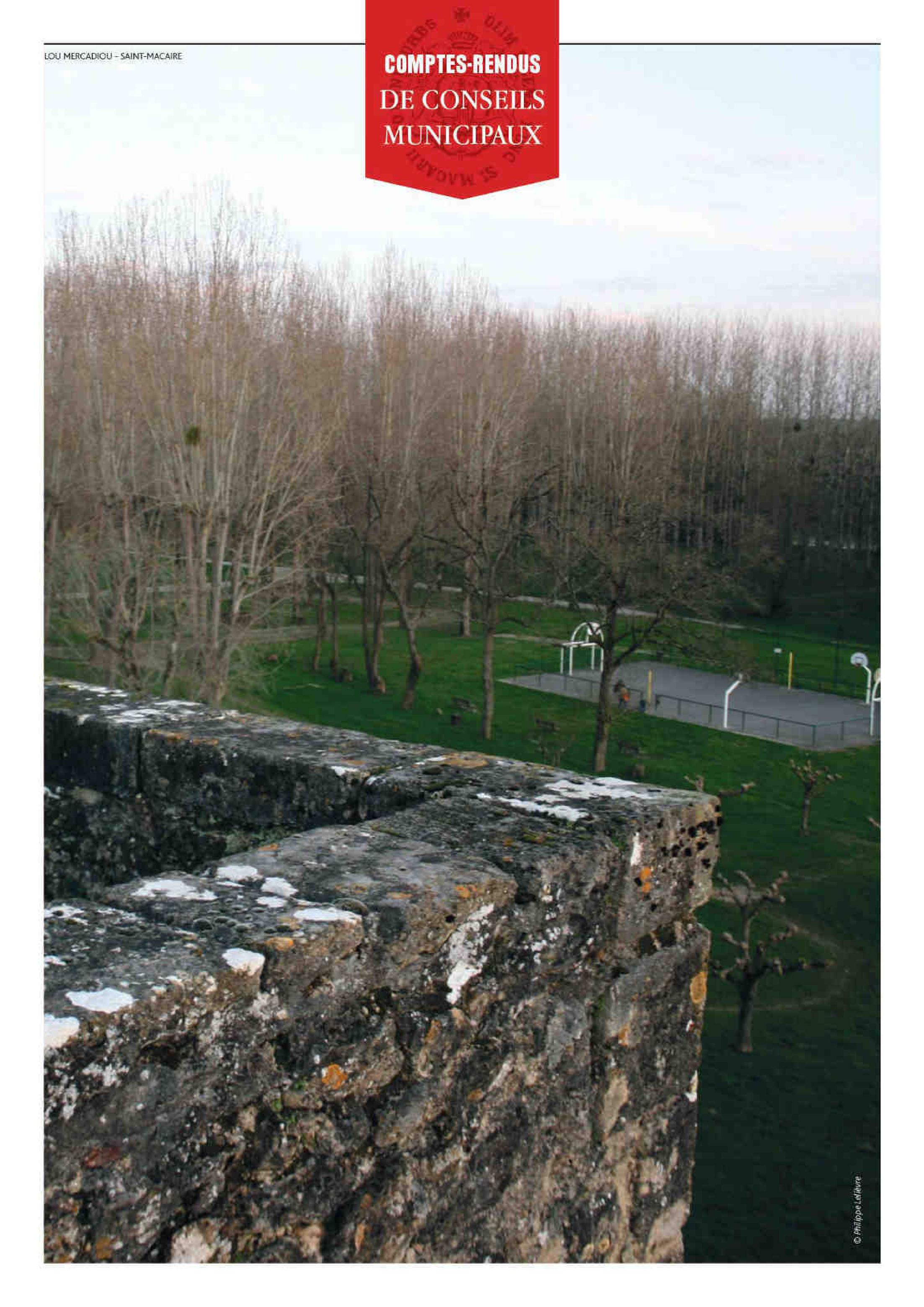
INFORMATIONS DIVERSES

Jean-Loup Dutreuilh informe qu'il a participé à la visite pour l'homologation des installations du stade. A la suite de cette visite, l'homologation a été accordée pour une durée de 10 ans. Il précise cependant que le bâtiment attribué aux entraîneurs n'est plus aux normes et qu'il est nécessaire de réparer les mains coulissantes.

Il propose également de murer les vestiaires situés sous les tribunes. Ils sont insalubres et n'ont plus d'utilité. Ces travaux pourraient être faits par nos agents des services techniques.

Il informe également que CAP 33, dont l'animation se déroulera dès le début du mois de juillet sur St Macaire, Langon et Villandraut, aura lieu essentiellement aux bas des Remparts les 15 derniers jours d'août.

Delphine Tach informe qu'elle effectuera sa dernière animation pour le composteur de quartier au Mercadiou le samedi 14 mars 2020.





CONSEIL DU 23 MAI 2020

Le Conseil municipal s'est réuni le 23 Mai 2020 sous la présidence de Mme Arlette CAMBILLAU — Doyenne d'âge puis de Monsieur Cédric GERBEAU élu maire en présence de 18 élus : M. GERBEAU Cédric, Maire, Mme LASSARADE Florence, M. SCARAVETTI Dominique, Mme TRISTANT Sophie, M. CAPELLI Sylvain, Mme BRIGOT Martine, M. XANDRI Alain, Mme BELLOIR Rozenn, M. POTTIER Rémi, adjoints, Mme JEANNESSON Françoise, M. ROUCHES Jean-Michel, M. COMMUN Arnaud, Mme GUINDEUIL RAMILLON Nautila, M. BRAY Claude, M. BARBE Bernard, Mme CAMBILLAU Arlette, M. FALISSARD Alain, Mme FELLAH Céline. Absente excusée : Mme MALLEM Salima (procuration de vote donnée à Mme TRISTANT Sophie). Date de la convocation : 18/05/2020. La séance est ouverte à 11h. La séance est ouverte sous la présidence de M. PATANCHON Philippe, maire sortant, qui après avoir fait l'appel des conseillers municipaux élus, déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absent) installés dans leurs fonctions. Mme TRISTANT Sophie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

ÉLECTION DU MAIRE

Mme Arlette CAMBILLAU, doyenne d'âge du Conseil municipal, prend la présidence de la séance, conformément à l'article L.2122-8 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Elle procède à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre dix-huit conseillers présents et constate que la condition de quorum est remplie.

Mme CAMBILLAU invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Le Conseil municipal désigne deux assesseurs : Mme FELLAH Céline et Mme BELLOIR Rozenn.

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

M. GERBEAU Cédric et M. BARBE Bernard sont candidats à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19.

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0.

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19.

Majorité absolue : 10.

Ont obtenu:

M. BARBE Bernard : 4 voix (quatre voix).
M. GERBEAU Cédric : 15 voix (quinze voix);

M. GERBEAU Cédric, ayant obtenu la majorité absolue, a été

proclamé Maire

M. GERBEAU prend la parole :

"Chers collègues, chers amis, et concitoyens

Merci de m'avoir accordé votre confiance. Je ne vous décevrai pas ! Je tiens avant tout à rendre hommage à mon prédécesseur Philippe Patanchon qui s'est tant dévoué pour Saint-Macaire. Merci Philippe ! Ces élections municipales resteront profondément marquées par une crise sanitaire, sociale et économique mondiale.

Mes premières pensées vont vers ceux qui nous ont quittés et leurs

proches.

Je tiens à rendre hommage à tous ces hommes et ces femmes de santé, médecins, infirmiers et infirmières qui au péril de leur vie avec des moyens limités ont fait face.

Je tiens également à rendre hommage à tous les agents territoriaux, aux salariés, aux artisans et commerçants de proximité qui ont tenu leurs postes et maintenu leurs activités.

Je n'oublie pas aussi de rendre hommage à tous les citoyens anonymes qui spontanément ont fait preuve d'un formidable élan de solidarité et de fraternité.

L'union solidaire de tous ces acteurs de notre quotidien nous a permis de franchir cette épreuve inédite, destructrice et anxiogène. Certes cette épidémie n'est pas finie.

De ce fait, nous devons respecter au mieux les consignes de sécurité sanitaire.

Ces deux mois passés, prisonnier de notre statut d'élu, sans responsabilité a été particulièrement frustrant et inconfortable.

Cependant, mon équipe a été très active dans plusieurs réseaux d'entraide.

En relation régulière avec Philippe Patanchon, nous avons pu remonter les doléances et difficultés des Macariens.

Notre volonté sera d'agir rapidement sur quatre sujets prioritaires directement liés à la situation sanitaire : l'école, la solidarité, la précarité et la crise économique.

Pour moi petit fils d'immigré, ce moment est solennel et émouvant. Cette France républicaine m'a tout donné ainsi qu'à mes aïeux.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Elle m'a nourri, elle m'a soigné, elle m'a instruit.

Mon engagement n'est pas un hasard.

Celui de m'engager pour servir Saint-Macaire et ses citoyens n'est pas un hasard.

C'est ici qu'il y 25 ans, j'ai fondé ma famille, élevé ma fille et mon fils. Je souhaite particulièrement remercier mon épouse qui a toujours été à mes côtés et qui me soutient dans tous mes engagements depuis 25 ans ainsi que mes enfants.

Notre village n'est pas une coquille vide, sa richesse c'est l'autre.

Son tissu associatif est notre force.

Notre patrimoine est notre héritage.

Je salue le travail de nos aînés qui ont largement contribué à valoriser et faire de notre village ce qu'il est aujourd'hui.

Une campagne a eu lieu et de nombreux électeurs se sont déplacés malgré des conditions sanitaires anxiogiènes.

Quelle que soit leur vote, je les remercie pour leur acte citoyen. Je tiens également à saluer l'énergie des candidats et leur détermination à participer à cette démarche commune.



Je rappelle que 40 candidats ont eu la volonté de s'investir pour Saint-Macaire.

Le 15 mars 2020, 58,85 % des électeurs exprimés ont voté pour la liste Saint-Macaire ensemble que j'ai eu l'honneur et le bonheur de conduire.

Je remercie les électeurs qui ont choisi de nous faire confiance. Ils nous ont accordé une grande responsabilité.

Je rappelle aussi à la liste "Continuons pour Saint-Macaire », menée par Bernard Barbé que 41,14 % des électeurs vous ont fait confiance. N'oubliez pas que vous avez été élus pour les servir et pour servir tous les habitants de Saint-Macaire.

Moi je ne l'oublierai pas l

Je serai le maire de tous les Macariens et les Macariennes.

Elus et citoyens écrivons ensemble une nouvelle page dans le grand livre de l'histoire de Saint-Macaire."

CRÉATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal et les invite à procéder à l'élection des adjoints.

Il indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 5 adjoints.

Il propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints et de fixer ce nombre à 5.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE la création de 5 (cinq) postes d'adjoints.

CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Un délai de 5 minutes est laissé pour le dépôt auprès du maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Après un appel de candidature, une seule liste est déposée.

La liste de candidats est la suivante :

Liste conduite par M. SCARAVETTI:

- 1. M. SCARAVETTI Dominique.
- 2. Mme TRISTANT Sophie.
- 3. M. POTTIER RémiMme
- 4. BRIGOT Martine.
- 5. M. CAPELLI Sylvain.

M. BARBE Bernard demande à prendre la parole et dit :

"Monsieur le Maire, nous vous adressons, au nom des élus de l'opposition et de nos colistiers, toutes nos félicitations pour votre élection. Le soir du 15 Mars à l'issu du scrutin vous avez déclaré votre intention d'associer pleinement les élus de l'opposition pour travailler ensemble.

Nous avions, publiquement, exprimer notre écoute favorable à cette proposition.

Dans votre discours d'investiture ce jour, vous réitérez que vous mettrez tout en œuvre avec le conseil municipal pour œuvrer dans l'intérêt des Macariens et de Saint Macaire.

Aujourd'hui, au regard de la liste que vous présentez pour l'élection des 5 adjoints, il est force de constater que nous n'avons pas été conviés à participer aux travaux de l'exécutif et ce, malgré les 42 % de suffrage que nous ont accordé les électeurs Macariens.

La porte que vous prétendiez ouvrir pour un conseil municipal pluriel et représentatif de la population macarienne est restée bel et bien fermée.

À ce titre, nous élus d'opposition, nous ne participerons pas au vote pour l'élection des adjoints.

Merci de votre écoute."

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder au vote des adjoints.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 4

(M. BARBE, Mme CAMBILLAU, M. FALISSARD, Mme FELLAH)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0.

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu:

Liste conduite par M. SCARAVETTI, 15 voix (quinze voix).

La liste conduite par M. SCARAVETTI ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

M. SCARAVETTI Dominique, 1er adjoint au Maire.

Mme TRISTANT Sophie, 2e adjoint au Maire.

M. POTTIER Rémi, 3e adjoint au Maire.

Mme BRIGOT Martine, 4e adjoint au Maire.

M. CAPELLI Sylvain, 5e adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

LECTURE DE LA CHARTRE DE L'ELU LOCAL

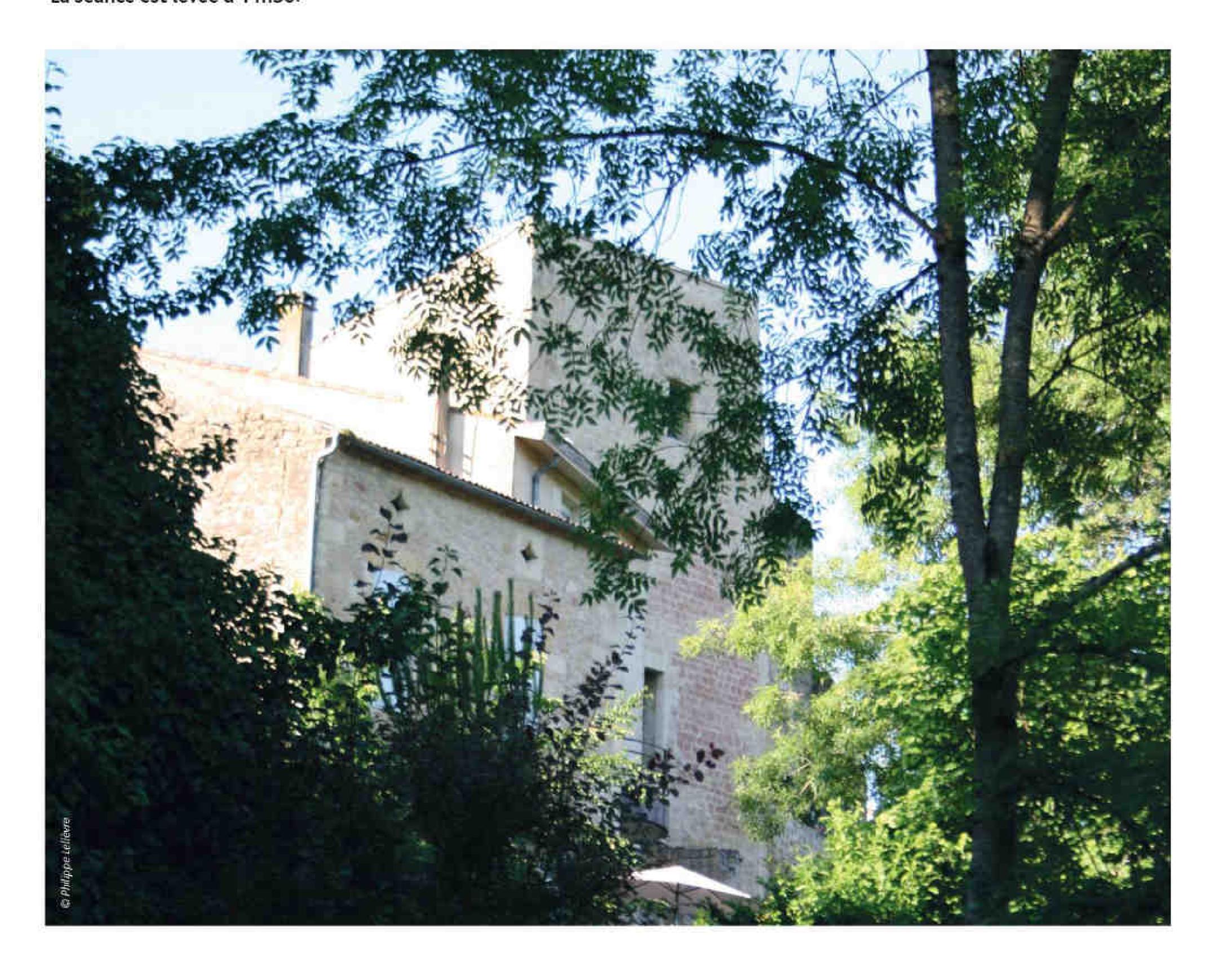
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la première réunion du conseil municipal, celui-ci doit se terminer par la lecture de la chartre de l'élu local. Une copie de ce texte a été remis aux élus ainsi que les dispositions du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).



Le Maire donne lecture de la chartre précitée :

- "1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
 - L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
 - Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions."

La séance est levée à 11h30.





LE CLUB DE RANDONNÉE À ARRÊTÉ SES MARCHES LE 15 MARS SUITE AU CONFINEMENT DÉCRÉTÉ À CE JOUR.

Les séjours prévus ont été, soit reportés :

- le sentier du littoral reporté en juin 2021.
- le séjour en Andorre avec le club des basques en Septembre 2021

Soit annulés :

- le chemin d'Henri IV.
- les 3 jours dans le Gers.

Nous n'avons pas pu organiser la journée caritative du 1^{er} mai en faveur de la ligue contre le cancer.

Nous avons repris le 3 juin à raison de groupes de 10 comme c'était indiqué, à raison de 3 randonnées différentes avec 3 animateurs le mardi et le jeudi.

Nous avons arrêté au mois d'août car cela devenait difficile de continuer sur ce rythme.

Nous reprenons nos marches le 1^{er} septembre le mardi, jeudi et dimanche à 9h par groupe de 10. Nous nous adapterons au fur et à mesure selon les conditions sanitaires.

Nous allons préparer l'assemblée générale le 16 Octobre... On ne sait pas encore sous quelle forme...

Nous finissons l'année avec 115 adhérents ce qui est très bien car il n'y a pas eu de 2^{ème} trimestre qui nous apportait normalement des nouveaux.

La nouvelle cotisation a baissé : 30€ au lieu de 35€ pour l'année 2020-2021.

Venez nombreux nous rejoindre l

Une permanence a lieu le samedi de 10h à 12h au local à Saint-Macaire, rue du Port Nava, Château de Tardes.

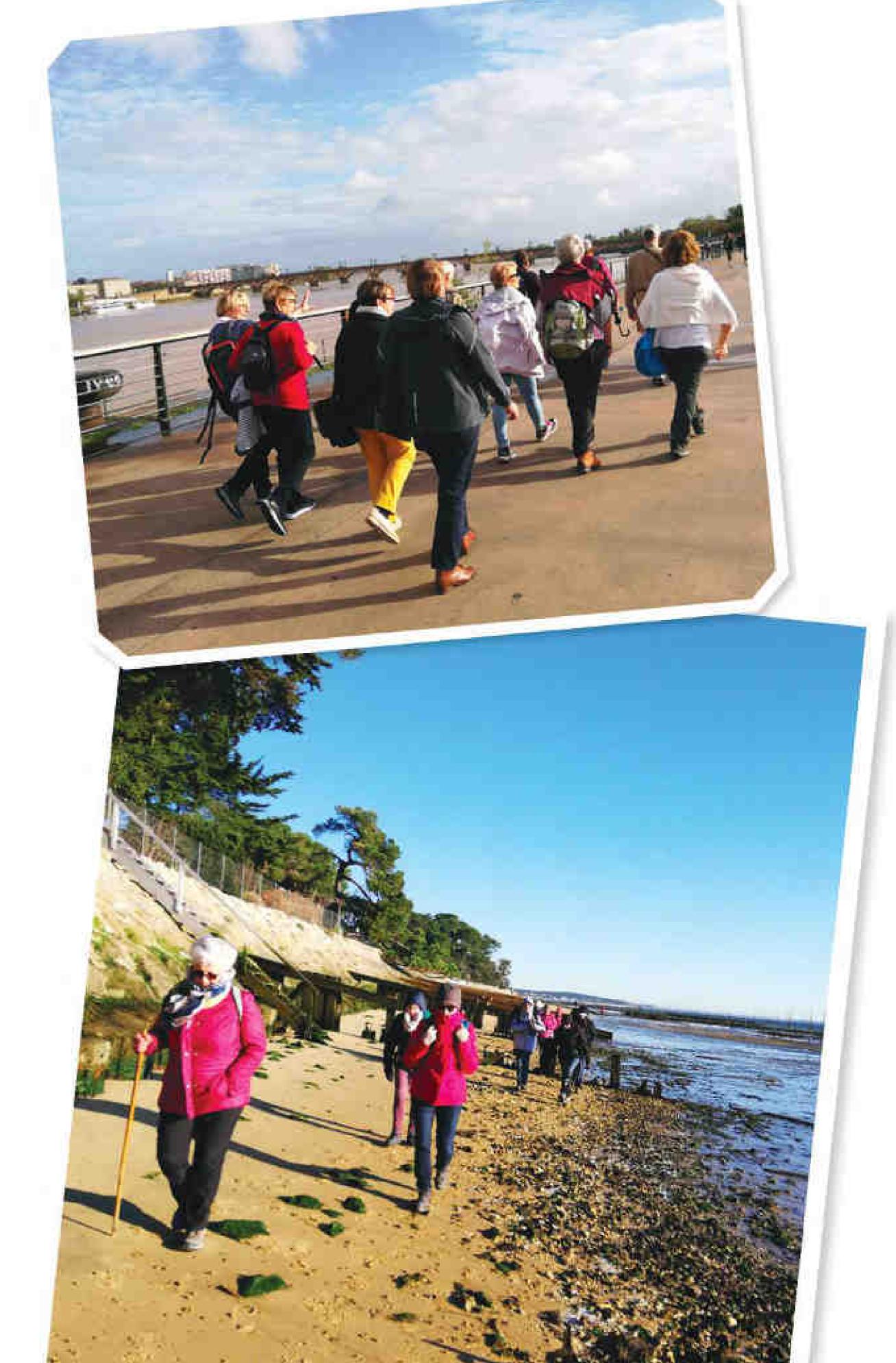


Les Edelweiss

association randonnées pédestres

Château de Tardes, rue du Port Nava - 33490 Saint-Macaire 06 23 99 86 12 (Présidente) / 06 79 17 55 02 (Vice-présidente) Courriel : les.edelweiss@yahoo.fr

lesedelweiss.jimdo.com



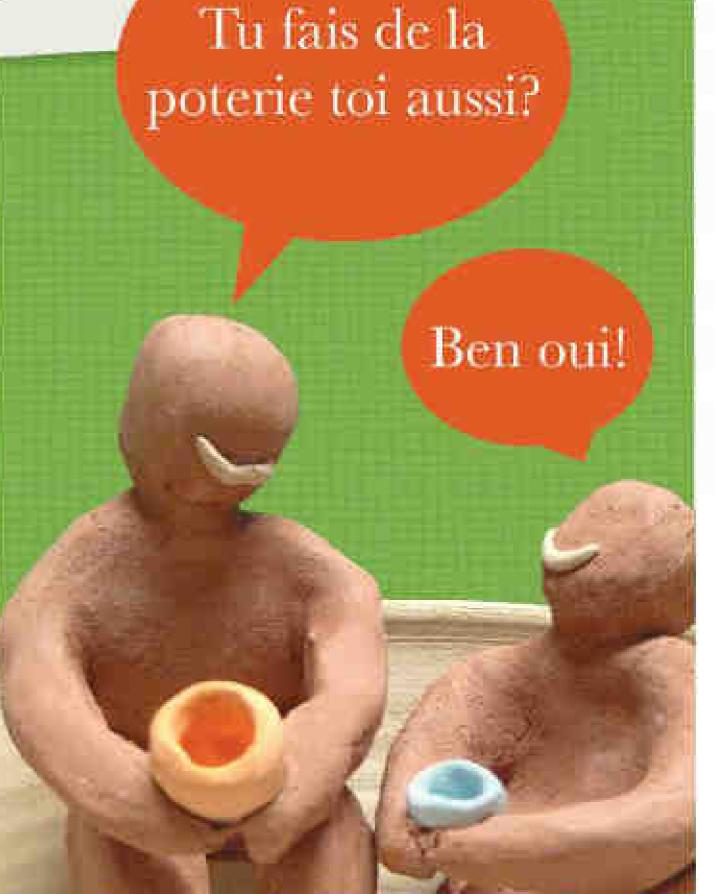




Poterie à Saint Macaire

Une Nouvelle Saison







trop

Atelier de poterie

L'entrePot'
7 bis rue Chanzy
33490 Saint Macaire
06 95 71 25 81
lentrepot.stmacaire@free.fr
http://entrepot.blog.free.fr

Contact:
Anne FACCINETTO
Animatrice
06 16 27 43 50

L'association L'entrePot' organise des ateliers de poterie **tout au long de l'année**.

Cours hebdomadaires, ateliers de vacances ou stages... Pour les **enfants**, **adolescents**, **adultes**, parents/enfants...

Pour les adhérents, c'est la possibilité d'explorer les techniques céramiques, de créer dans un cadre intimiste, d'échanger et de partager autour de la terre.

Et si le coeur nous en dit, c'est aussi la possibilité d'exposer nos oeuvres.

Début des ateliers : mi-septembre Réservez votre atelier avant de vous déplacer



COTEAUX MACARIENS

Amap

Association Maintien Agriculture Paysanne

Manger local et de saison...

Manger local et de saison, c'est reprendre contact avec celles et ceux qui nous nourrissent, retrouver la fraîcheur des aliments et les saveurs du terroir. C'est aussi encourager la production alimentaire près de chez soi et, par la même occasion, l'autonomie alimentaire et un partage plus juste des ressources nourricières avec le reste du monde. Manger local et de saison, c'est du bon sens au fond, pour un retour au sens et au plaisir... de tous les sens. L'AMAP des coteaux macariens (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) permet de créer un lien direct entre producteur local et consom'acteurs, qui s'engagent à acheter sa production à un prix équitable et juste.

L'AMAP, basée à Saint Macaire, propose plusieurs contrats : Légumes, Œufs, Pain, Pommes et jus de pommes, Fromages de chèvre, Poulets, Cresson, Viandes de porc, de veau, de bœuf, Poissons, Kiwis...

Les distributions ont lieu tous les jeudis de 18h30 à 19h30 sous les arcades devant le Ménestrel sur la place du Mercadiou de Saint Macaire. N'hésitez à nous rejoindre, nous serons heureux de vous accueillir.

Pour obtenir des renseignements, vous pouvez nous contacter par email amap.coteaux.macariens@gmail.com, facebook, par téléphone au 06 79 70 98 56 ou venir nous rencontrer un jeudi...





SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2020 Balade à Cazats (9h15 - 12h30) Sophie Ladril

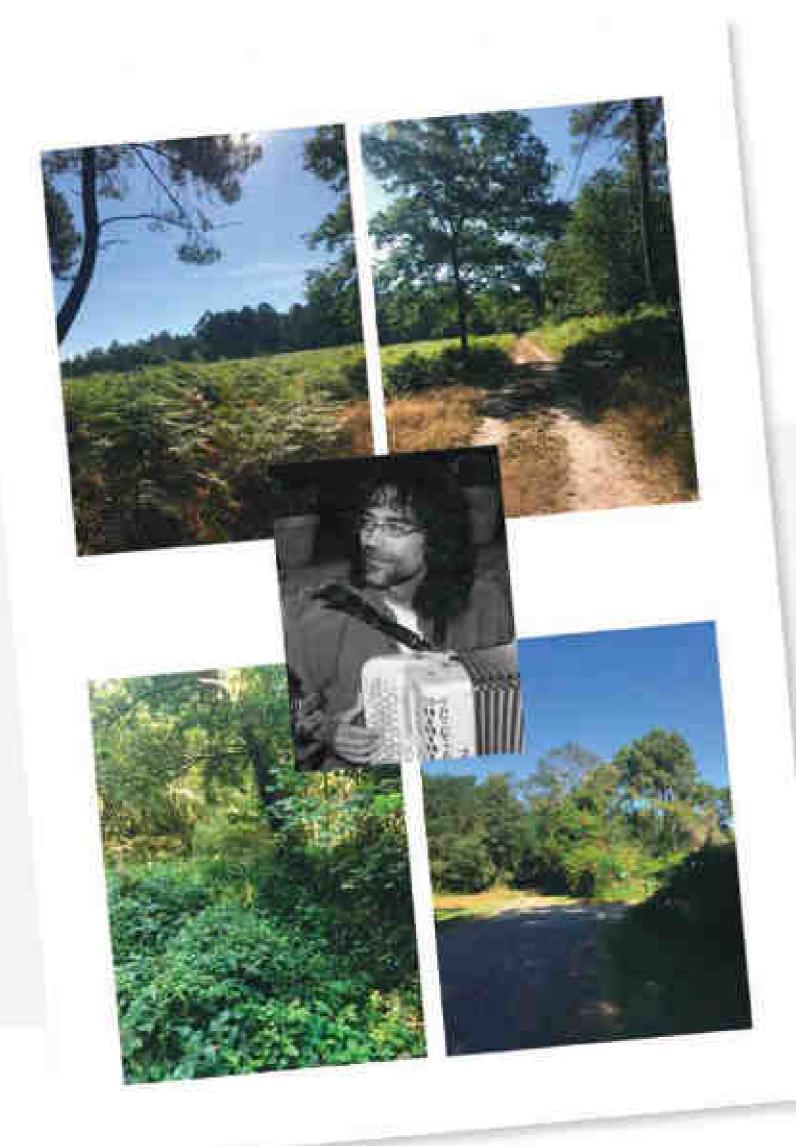
SAMEDI 03 OCTOBRE 2020 Balade à Roaillan (9h15 - 12h30) Estelle

DÉROULEMENT

9h15 / Accueil du public 9h30 / Départ des randonnées 12h30 / Fin des balades

Public familial, enfants à partir de 7 ans, les personnes en situation de handicap peuvent venir aux randonnées si elles sont en capacité de marcher / Balades gratuites

CONTACT RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS 05 56 63 12 09 / 06 79 19 38 16 lauringleta@orange.fr



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS



NUMÉRO 71 · OCTOBRE 2020

L'Auringleta Balades Encaminas 2020



"À la découverte de la biodiversité"

"À la découverte des papillons"

Randonnée de 5,2 km.

Vincent Macias, musicien multi instrumentaliste, et Sophie Ladril éducatrice à l'environnement et conteuse, vous feront découvrir la faune et la flore locales ainsi que leurs enjeux. Cette découverte sera agrémentée par des instants musicaux atypiques, mais aussi par des connaissances naturalistes sur l'écrevisse et par une chasse aux papillons.



ROAILLAN

"Découverte de la sorêt à travers les temps"

Randonnée de 5,2 km

Estelle Dupuy éducatrice à l'environnement et Nathalie et Eric Roulet, artistes musiciens, chanteuse et conteur, vous accompagneront pour une balade naturaliste et musicale dans la foret de Roaillan. Au cours de cette balade vous allez apprendre à différencier des arbres en observant différents organes. Vous découvrirez également la biodiversité présente et passée par l'observation de fossiles. Tout au long de la balade, découvrez et initiez-vous au chant gascon.

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

Malgré une situation difficile en raison du Corona Virus Covid 19, les Membres du Bureau se sont réunis à plusieurs reprises pour étudier et définir les suites possibles à donner aux différentes activités qui étaient prévues pour 2020. Nous avons tenu informé nos adhérents par courrier en avril et juillet.

La journée Shopping à Dancharia a été annulée pour cette année.

Le voyage de 2 jours à Terrasson prévu au mois de Mai est reporté en 2021.

La situation n'évoluant pas favorablement, nous avons été obligés d'annuler notre Déjeuner-Anniversaire du 5 Septembre.

Le Déjeuner-Spectacle au Cabaret de Mezos prévu le 13 juin est reporté au Dimanche 22 Novembre 2020.

Notre Assemblée Générale et le Déjeuner-Anniversaire du 4^{ème} trimestre sont maintenus pour le Samedi 5 Décembre 2020.

En avant-première pour vous redonner le moral, nous vous donnons le projet des activités prévues pour 2021 :

10 janvier

apéritif-déjeunatoire (galette des rois).

6 mars

déjeuner-anniversaires du 1^{er} trimestre, salle des fêtes de Saint-Macaire.

17 avril

journée shopping à Dancharia.

29 mai

déjeuner-spectacle-anniversaires du 2^{ème} trimestre au Cabaret "l'ANGE BLEU" à Gauriaguet.

19-20 juin

voyage de 2 jours à Terrasson et Martel

4-5 septembre

voyage de 2 jours au Marais Poitevin et petit train des mouettes Saujon-La Tremblade.

18 septembre

déjeuner-anniversaires du 3^{ème} trimestre, salle des fêtes de Saint-Macaire.

Le Club de l'Amitié de Saint-Macaire

2 octobre

Sortie dans la vallée d'Ossau à Artouste.

4 décembre

Assemblée Générale et déjeuner-anniversaires du 4^{ème} trimestre, salle des fêtes de Saint-Macaire.

Naturellement, la réalisation de ce programme reste soumise à l'évolution de la situation sanitaire. Les membres du Bureau continuent à œuvrer et vous tiendront informés des nouvelles dispositions qui seront prises en fonction de l'évolution des évènements.

Nous souhaitons ardemment que la situation s'améliore pour nous permettre de reprendre une vie normale afin de pouvoir retrouver la convivialité lors de nos différentes activités.

Prenez soin de vous.

Les Membres du Bureau.





L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

Association Les Pieds d'Poule

Nouvellement créée à Saint-Macaire en août 2018, cette association propose des animations musicales et d'arts visuels. Nous avons pour but l'organisation et la participation à des événements culturels. Le cœur de ce collectif est composé de Ben (discs jockey) & Ganuchman (plasticien).

D'une passion commune pour les arts & la musique, née à l'occasion du 1^{er} JazzDay in Saint-Macaire, nous avons créé cette association autour d'un café.

Le Sud Gironde se prête à nos fantaisies, de part ses lieux singuliers qui nous donnent envie de les habiller musicalement et artistiquement, le temps d'une journée, un après-midi ou une soirée.

L'association peut être contactée par mail : lespiedsdpoule@gmail.com

Cordialement,

Ganuchman & Ben





Le club d'échecs est fermé jusqu'à ce que les conditions sanitaires permettent de rejouer "en face à face". Les séances habituelles du lundi soir reprendront dès que possible. Une information sera envoyée dès la reprise.

Contact : Tristan Roselle - T.06 78 49 74 23 Mail : tristan.roselle@gmail.com

Le club de GYMI Volontaire





Le club de la gymnatique volontaire de Saint-Macaire accueille depuis de nombreuses années des adultes désireux de pratiquer une activité physique régulière au gymnase des écoles de 19h30 à 20h45. Actuellement, nous étudions la possibilité d'une seconde séance, peut-être le jeudi de 18h à 19h15, ce qui sera débattu et décidé collectivement avec l'ensemble des adhérents, en septembre.

Notre rentrée est le jeudi 10 Septembre 2020. Vous pouvez venir essayer une séance gratuitement avant de vous engager.

au plaisir de vous retrouver ou de faire connaissance!

> Evelyne Gratecap (Présidente) & Sylvie Falisard (Trésorière)







Photos: La nuit du Palus

Evénements récents

LUNDI 13 JUILLET 2020:

"1ere édition de la nuit du Palus

Ce lundi 13 juillet 2020, s'est tenue la 1ère édition de la nuit du Palus au bas des remparts, co-organisée avec le comité des fêtes et "En Avant Toute 2", le public venu nombreux était convié à un piquenique dès 19h30 sous les arbres accompagné musicalement par "le Grand Kabarov" dirigé par Franck Assémat renforcé par d'autres musiciens locaux. Puis le final de la soirée a vu Pascal Ducos (Silex) et son équipe nous proposer un embrasement complet des remparts de toute beauté.

DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2020:

Assemblée générale

l'assemblée générale de l'association s'est tenue à 10h sur l'esplanade des grottes de Saint Macaire, occasion de recroiser un certain nombre d'adhérents depuis le début de cette période de Covid.Le président a d'ailleurs acté une baisse significative de la cotisation de 20€ à 5€ pour cette nouvelle année à la fois pour tenir compte d'une année écoulée moins riche en événements liée aux contraintes de la crise sanitaire et également pour favoriser l'accès au plus grand nombre.

A l'issue de l'assemblée, un vin d'honneur a été servi.

19 ET 20 SEPTEMBRE 2020 : ANNULÉES



Le samedi 19 septembre avec la mise en perspective du fleuve Garonne et son environnement sur le site du "Paillet" grange sur pilotis : 18h conférence animée par Pierrick Doré (Animateur nature bénévole), Michel Hilaire(Raconteur d'histoires Garonne), Jean Pierre Ramillon et Dominique Escabasse (Historiques des ports de la ville).

Puis à 20h, place aux chants avec la chorale macarienne de "Gospel de Garonne" animée par Marylène Olivier, fin de soirée achevée par un pique-nique (dans le respect des contraintes sanitaires).

Le dimanche 20 septembre, à partir de 14h, circuit de visites avec la maison de l'Office de Tourisme, de la cour de l'ancien relais postal et de la visite de la tour du château de Tardes avec une exposition photos des jeunes du foyer de Saint-Macaire organisée par Loïc le Loët (Photographe local).

actualité à venir

- Samedi 28 novembre 2020, La Compagnie de Thalie viendra présenter leur dernière pièce "Du Feydeau sinon rien" à la salle des fêtes de Saint-Macaire.
- Projets de sorties diverses en 2021 sur des formats courts et accessibles à tous.
- Financement d'une sortie scolaire à l'étude.

Retrouvez notre actualité et nos reportages sur internet "VIVRE LE PATRIMOINE MACARIEN et



En Avant Toute 2

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

Orchestres pour tous, éducation populaire

Une fois par mois, musique pour tous!

MINUS BAND2: 6/9 ans - 10.30/12.00



"GRAND MINUS BAND"

À chaque âge son orchestre, à chaque orchestre sa spécificité : de la découverte des sons et instruments par des histoires pour les plus jeunes en passant à des constructions musicales collectives élaborées pour les plus grands, les "Grand Minus Band" accueillent tous les enfants curieux, et les autres aussi, déjà musiciens ou pas, à venir partager, construire, chercher, créer des aventures sonores, se frotter au grand bazar de l'univers des sons. Prêt d'instruments sur place possible.

"GRAND KABAROV"

Orchestre tout terrain, tout azimut, dès 10 ans si l'envie est là, autonomie, écoute, mémoire, engagement, rencontres d'orchestres, parades, bal, performance, stage, improvisation, compositions, reprises, surprises, suspense, le nombre de mots clés semble sans fin pour cette expérience musicale collective basée sur l'oreille, l'oral, la mémoire mélodique associée progressivement à la prise de conscience du collectif et du spectacle. Carnaval de St Macaire, fêtes de St Macaire, Rassemblement d'Orchestres, Free bal populaire, stage d'Uzeste,... Que Viva El Grande Kabarov!

GRAND KABAROV

GRAND MINUS BAND Atelier de pratique orchestrale collective Atelier de pratique orchestrale collective ados/adultes pour les enfants. MINUS BAND1: 4/6 ans - 9h30/10h30

16.00/18.30

+ Rassemblements d'Orchestres et manifestations locales.

MINUS BAND3: 10/14 ans - 13.00/15.30 Ouvert aux musiciens et non musiciens. Prêt d'instruments sur place. Possibilité pour les enfants de participer à l'atelier Grand Kabarov. Tarifs à la séance :

> MINUS BAND1 : 5€ MINUS BAND2:7€

GRAND KABAROV: Participation libre et nécessaire. MINUS BAND3:10€ Cotisation annuelle En Avant Toute2: 15€

orchestres pour tous

Dimanche 06 septembre Dimanche 11 octobre Dimanche 22 novembre salle des fêtes St Macaire Prochains rendez-vous enavantoute2@orange.fr

EAT 2

06 750 888 06 renseignements/inscriptions

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS



Après une longue trève due à la situation sanitaire, l'Association Langu'on reprend ses activités en cette

Notre objectif est de dispenser des cours en

anglais et espagnol, pour tous niveaux et tous âges. Ainsi, le mercredi, les enfants ont la possibilité de suivre des séances de soutien scolaire.

Nous mettons en place cette année un dispositif de cours à distance par visioconférence, élargissant ainsi le champ Le bureau de Langu'on: de gauche à droite d'application de l'Association au- Jean-Marc MASSÉ, Président.

Jean-Yves FERMOT, Membre du bureau. delà de St Ma- Bertrand PHILIPPE, Secrétaire.

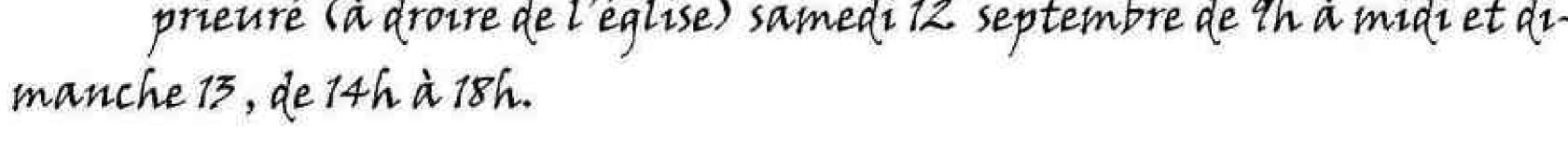
caire et des com-

munes limitrophes, ou à des personnes ne souhaitant pas se déplacer. Ce dispositif a fait ses preuves lors de la crise du Covid19, en remplacement des cours classiques.

Sont également prévues plusieurs manifestations culturelles, cinéma, théâtre, voire voyages en Grande-Bretagne ou (et) Espagne.

Les inscriptions se dérouleront au bâtiment du

prieuré (à droire de l'église) samedi 12 septembre de 9h à midi et di-



Vous trouverez nos tarifs et horaires sur le site de l'association http://langu-on.blogspot.com ou sur le panneau d'affichage de la mairie.

Vous pouvez également en faire la demande par mail à associationlanguon@gmail.com, ou par téléphone aux ou 06 13 21 39 84 ou au 06 10 96 83 09

A bientôt, see you soon, Hasta pronto!

L'équipe enseignante:

David pour l'Anglais.

Carolina pour l'Espagnol et





L'ACTUALITÉ DES

La Ludothèque Éphémère est installée depuis quelques années déjà, à Saint-Macaire et depuis un an au Passage à Langon.

Nous vous accueillons à Saint-Macaire au relais postal place du Mercadiou les mardis et vendredis de 17h à 18h30 et le samedi de 10h à 12h. Nous vous accueillons au Passage, rue Maubec à Langon les mercredis et vendredis de 9h à 12h, le jeudi de 17h à 18h30 et le samedi de 15h à 18h.

Vous pouvez jouer et être conseillés par nos ludothécaires professionnels et emprunter des jeux. Retrouvez-nous également lors des itinérances sur les communes du Sud-Gironde prochainement.

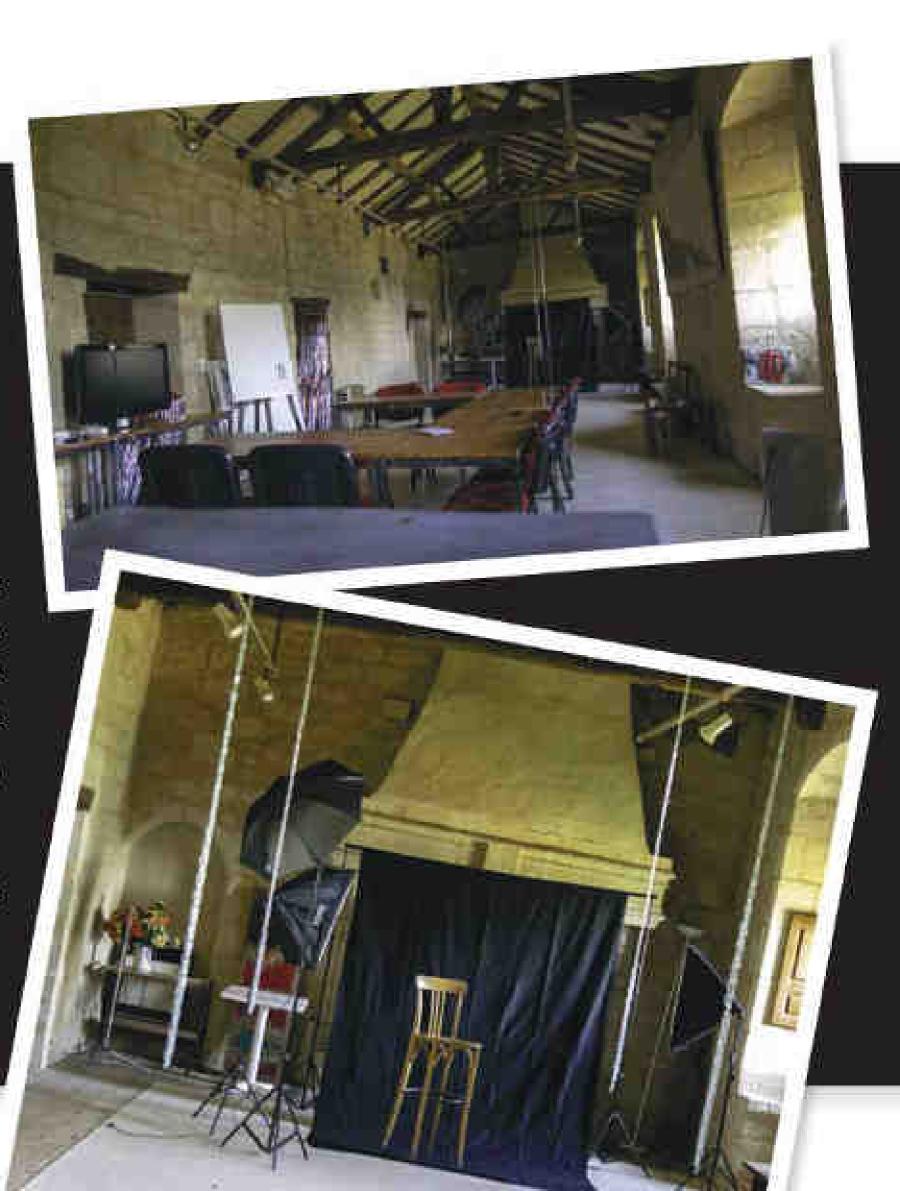
N'hésitez pas à nous appeler au 06 78 78 86 39 ou à nous écrire à ludotheque.ephemere33490@gmail.com

Nous avons également ouvert la boutique de la Seconde Vie du Jeu où vous trouverez des jeux et jouets à prix solidaires issus des récoltes et du tri du projet de la Seconde Vie du Jeu. Venez découvrir la boutique au Passage, rue Maubec à Langon le mercredi et le vendredi de 9h à 12h et le samedi de 15h à 18h.

Association Déclic & Clap

L'association Déclic & Clap a pour but de favoriser les rencontres amicales entre photographes amateurs ou novices désireux d'échanger des idées et connaissances dans tous les domaines de l'activité photographique et cinématographique. Que ce soit pour s'initier ou approfondir de nouvelles techniques, cultiver un mode d'expression artistique ou perfectionner une maîtrise, tant à la prise de vue, qu'au post-traitement.

Rendez-vous les samedis de 14h à 18h à partir du 5 septembre 2020 au prieuré à Saint-Macaire.



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS



Collectif d'Artisans =

19 rue Carnot 33490 Saint Macaire. Tél.: 09 67 01 24 33

www.simoneetlesmauhargats.com



Simone-et-les-Mauhargats

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi: 10h30-12h30 et 14h30-18h30. Mercredi, dimanche: 12h-18h.



Le collectif Simone et les Mauhargats lance un nouvel appel à candidature pour intégrer la pépinière en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde ou la couveuse en partenariat avec la coopérative d'entrepreneurs Co-Actions. Ces dispositifs d'accompagnement professionnel sont destinés aux artisans, créateurs et artistes pour développer ou lancer leur activité.

Un accompagnement individuel et collectif pour se booster et atteindre vos objectifs professionnels.

Ouverture des candidatures jusqu'à la fin du mois de septembre.

Pour toute information, contactez Aurore au 06 28 35 30 99.

EXPOSITION DE L'ATELIER DES MINIATURES PROLONGÉE JUSQU'AU DÉBUT DU MOIS D'OCTOBRE.

Le scénographe Nicolas Delas nous plonge au coeur de son inspiration foisonnante et ouvre aujourd'hui le rideau sur la genèse et le parcours créatif de l'éclosion d'un décor. Crayons, bristol, cutter, peintures, colles, figurines et épingles sont à l'action pour donner corps à l'imaginaire...

La production assistée par ordinateur, outil numérique pourtant indispensable aujourd'hui n'a pas eu raison du bricolage méticuleux et de l'impact émotionnel des maquettes de cartons qui s'offrent ici au regard. "L'Atelier des Miniatures" que cet artiste-artisan, enfant du Sud-Gironde, a imaginé cet été à Saint-Macaire, révèle sa passion sincère pour le théâtre ainsi que son plaisir non feint de mener le spectateur-visiteur aux portes de l'onirisme.

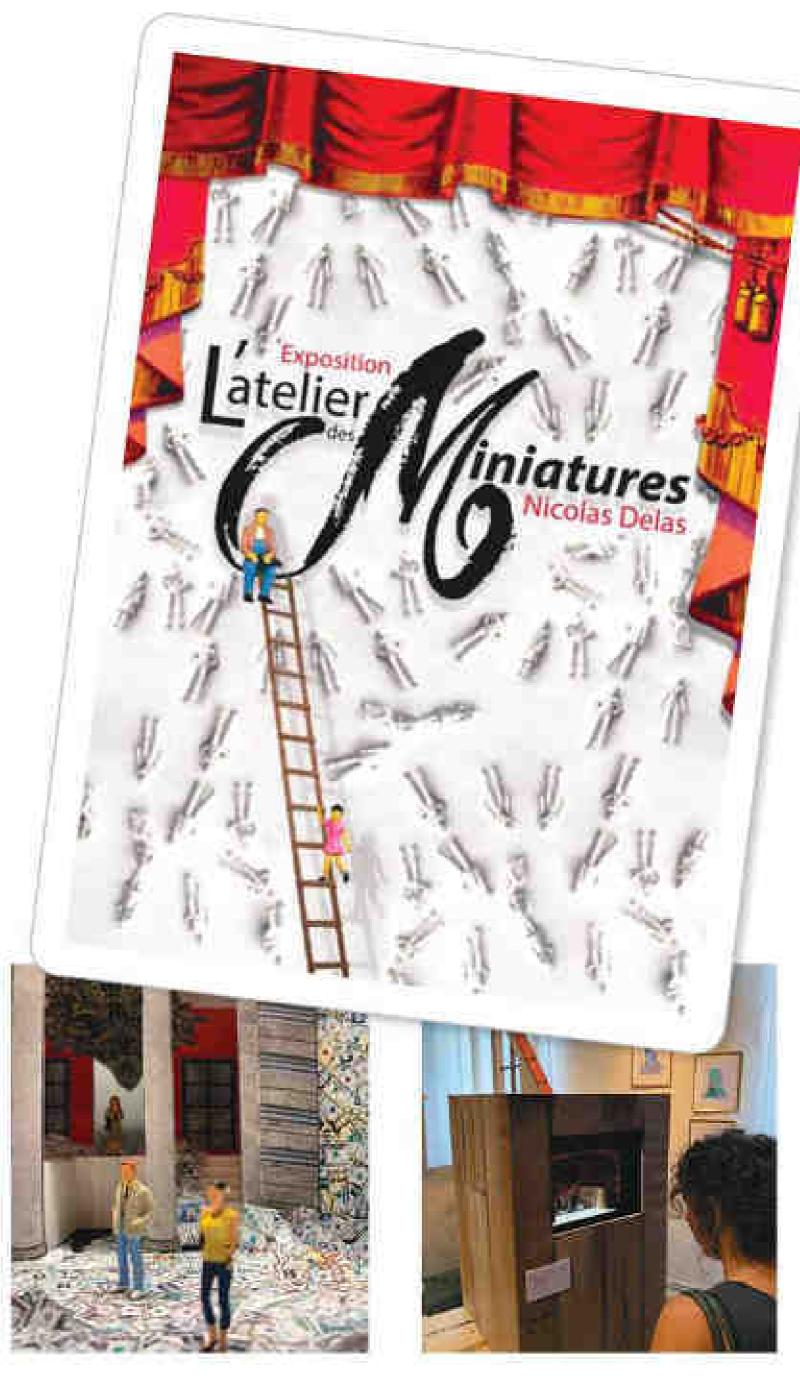
https://www.nicolasdelas.com













SIMONE, J'ADHÈRE!

En raison de la crise sanitaire, le collectif Simone et les Mauhargats a dû fermer son tiers-lieu du 16 mars au 11 mai, boutique, galerie, espaces de travail partagés, le silence s'est répandu. Début avril, nous avons lancé une campagne d'adhésions et de dons, à laquelle vous avez répondu très nombreux, nous vous en remercions chaleureusement.

Vous êtes désormais membre d'un collectif de près de 150 adhérents qui porte une vision de société où chacun participe activement à l'amélioration de son environnement proche. Avec un volet grand public, une boutique, une galerie d'art, un travail de sensibilisation, des évènements et un volet professionnel avec des dispositifs d'accompagnement professionnel (couveuse, pépinière, tutorat) et l'accueil de coworkeurs en télétravail.

Dans le contexte actuel, plus que jamais, nous poursuivons avec enthousiasme et énergie! Pour vous remercier, sous l'oeil expert et bienveillant de notre Simone céramiste Cécile, nous avons réalisé un diffuseur de parfum qui vous sera offert lors de votre prochain passage en boutique.

Présentez-vous à la boutique à la Simone de permanence I



LE PRINTEMPS DES SIMONE, 5^{EME} ÉDITION





L'ACTUALITÉ DES





Vous souhaitez nous rejoindre?

Participez à la campagne 2020, ainsi vous serez adhérent et vous pourrez participer à notre prochaine assemblée générale qui se déroulera début mars 2021.

https://www.helloasso.com/associations/simone-et-les-mauhargats/adhesions/ simone-etles-mauhargats-j-adhere

NOUVELLES SIMONE EN BOUTIQUE

Anne-Claire Boissarie, Créatrice de bijoux aux couleurs de l'Afrique

Berlande Borne, céramiste, artisan d'art, Raku, sigillées, grès





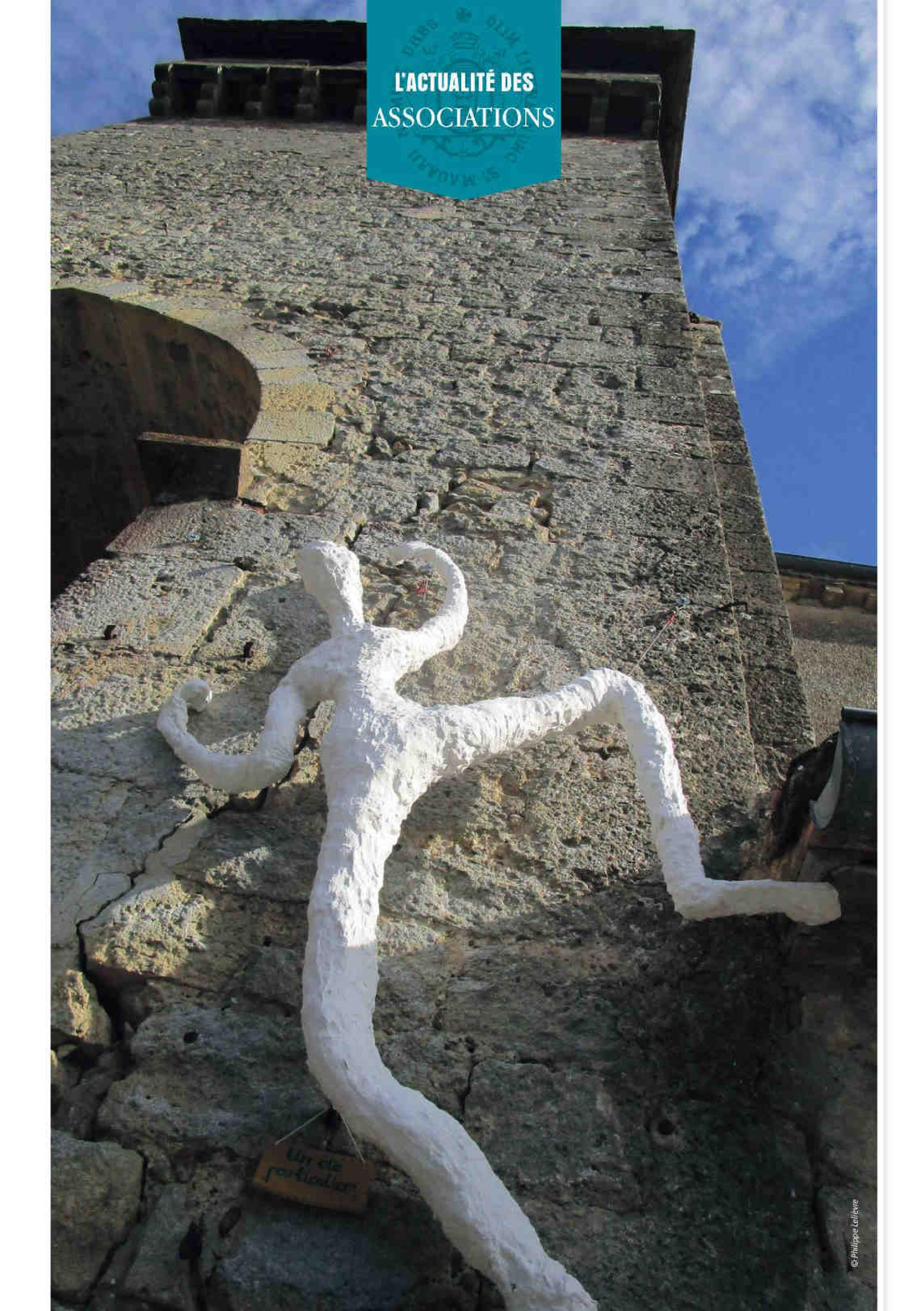
Silex & Simone!

Un été particulier à Saint-Macaire en réponse à l'arrêt brutal de programmations culturelles estivales

C'est dans les fissures que se déposent les graines, et naissent de nouveaux projets... A partir des fissures et autres lieux cabossés de la ville de Saint-Macaire, une vingtaine d'artistes insère leurs oeuvres. Ces installations et performances artistiques se sont étoffées tout au long de l'été. Le 11 septembre prochain, ce premier été particulier a été clôturé par un temps fort autour de balades nocturnes avec l'association Vivre le Patrimoine et de rencontres.

Land ou street art, au détour des ruelles, des chemins, des places, des portes de garages ou des façades fissurées, ce dispositif artistique original et évolutif a été l'occasion de balades et de surprises nocturnes. Une carte permet de repérer les oeuvres. Cet été particulier est né de la volonté d'acteurs artistiques macariens, le collectif Simone et les Mauhargats et la compagnie d'artificiers Silex de fédérer des artistes autour d'une programmation originale et inédite. Pour Simone et les Mauhargats c'est l'occasion de sortir de ses murs et d'offrir à ses artistes et artisans l'opportunité de sensibiliser un nouveau public. Silex apporte un nouveau volet à l'éphémère de ses créations en s'inscrivant dans un temps long.

Les artistes: Christine Allué, Viviane Battistella, Berlande Borne, Sylvette Bourcié, Noémie Boullier, Bérangère Bossard, Pascale Briolais, Claire Busson, Rodolphe Compagnon, Patrick Deletrez, Pascal Ducos, Olivia Dupré, Frédéric Ganuchaud, Françoise Goirand, Katia Kahéléras, Christine Kromm, Jérôme Jouglard, Marie Madeleine Lacoste, Loïc Le Loet, Anne-Marie Meynard, Marie Mignano, Ney Mirabel, Carole Poutays, Marie-Françoise Poutays, Florence Schrobiltgen, Stéphanie Valet, Marc Vaudey, Anik Zambetti et une équipe d'artisans du collectif Simone et les Mauhargats.



LOU MERCADIOU - SAINT-MACAIRE

Association Palabras
28, rue Carnot 33490 Saint-Macaire
06 78 52 67 96
palabras@palabras.fr
associationpalabras

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS



Le projet de l'association Palabras "Qu'est-ce que tu fabriques?", qui raconte notre présent par le prisme du travail et de ses à-côtés, fait halte pour deux ans à la maison de retraite de Saint-Macaire. Si les mesures sanitaires le permettent, nous reprendrons dès le mois de septembre le fil de nos recherches commencées l'année passée et qui nous semblent plus que jamais nécessaires.

Nous avons hâte de retrouver les résidents et les professionnels I Dans les mois qui viennent, nous vous inviterons à partager, en sons et en textes, les paroles de celles et ceux qui font de cet établissement un véritable lieu de vie.

À très bientôt s

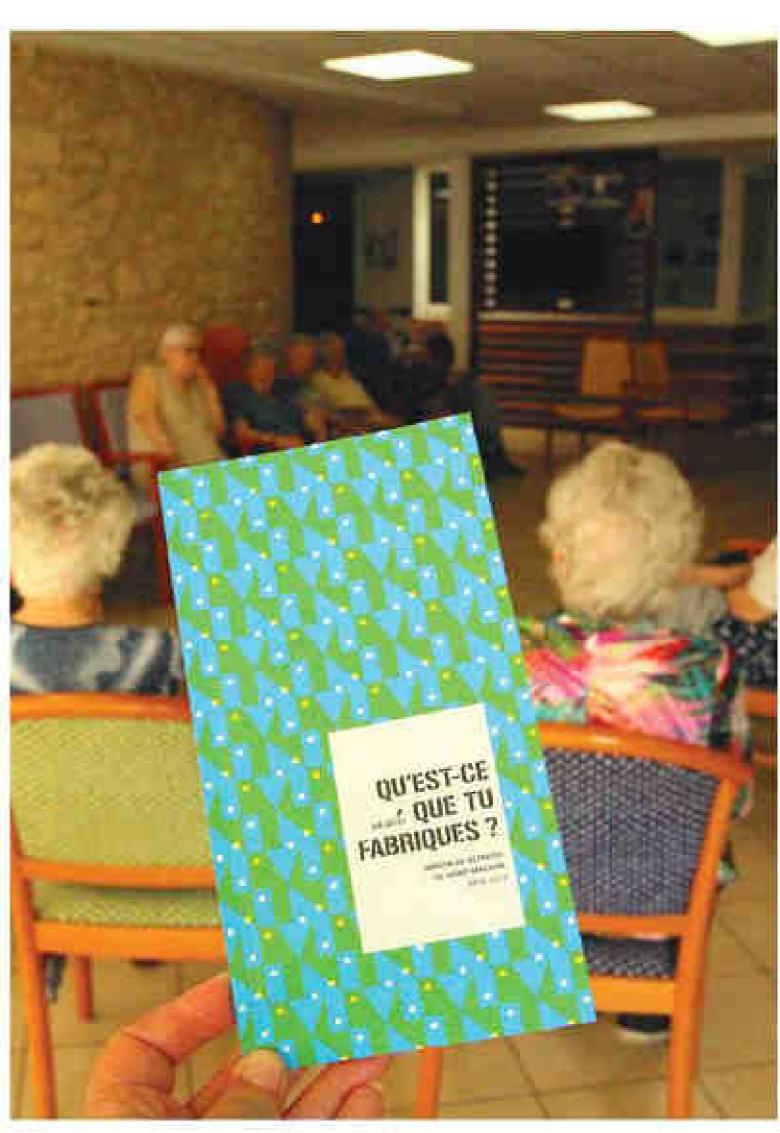


OUTST-CE

FABRIQUES ?

DIE TU





L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

Les Amis de l'Orgue de Saint-Macaire

Depuis la dernière parution du Mercadiou, le chantier du Grand Orgue a bien évolué, et vous avez été nombreux à parrainer des tuyaux, soyez en remerciés. Pour les retardataires, il n'est pas trop tard, les documents sont à disposition au fond de l'église.

Lors de leur intervention en février mars, Bernard Cogez et son équipe ont fait une journée "tribune ouverte", en plusieurs sessions, et ils ont pu expliquer, montrer le fonctionnement d'un orgue en général, et celui de Saint-Macaire en particulier. L'assistance, nombreuse, s'est montrée particulièrement intéressée par ces explications et attentive à la suite des travaux.

L'équipe de Bernard Cogez est revenue en juin, empêchée de venir plus tôt par la crise sanitaire. Leur travail s'est effectué majoritairement à l'intérieur de l'instrument. Des centaines de mètres de câbles ont été installées, et il ne reste plus que les branchements à raccorder à la centrale informatique qui gèrera les transmissions. Ces branchements seront effectués par l'entreprise allemande qui a traité toute la partie informatique, normalement en septembre, si la Covid nous en laisse la possibilité.

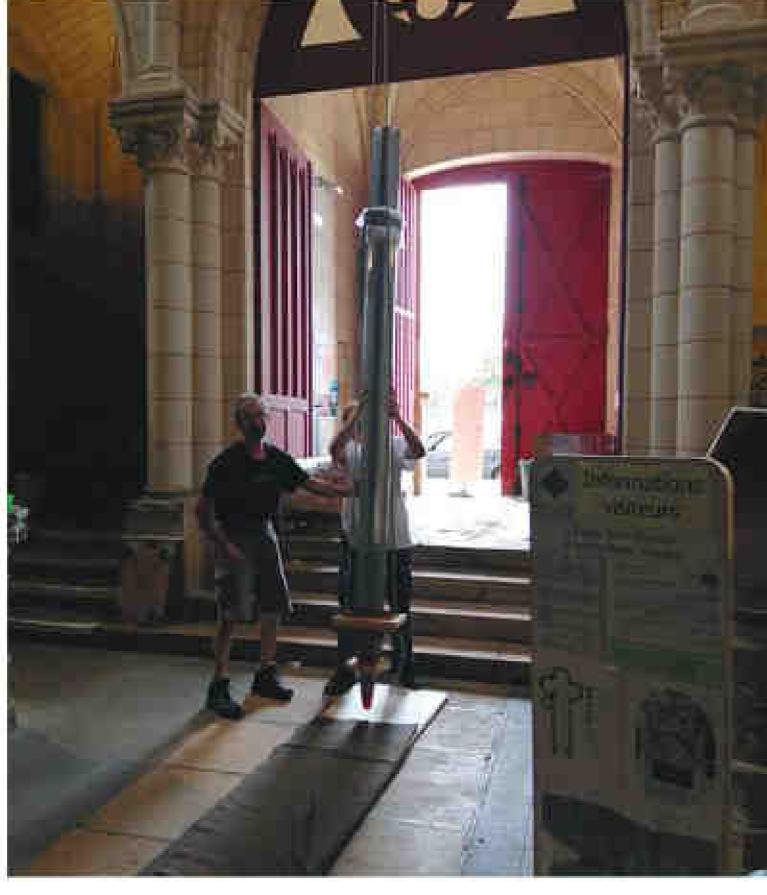
Dans le même temps, les tuyaux neufs, fabriqués au Portugal, ont été livrés, en deux transports, et stockés à la tribune, avant d'être "travaillés" par Bernard Cogez, mis en place et harmonisés. Là encore, le planning dépendra de l'évolution de la crise sanitaire.

La participation active et enthousiaste de la nouvelle municipalité nous permet d'envisager l'avenir et l'utilisation de l'instrument rénové avec confiance : il ne s'agira pas d'un meuble figé, mais d'un vecteur de rayonnement musical.

Inauguration probable au printemps prochain!



Quelques tuyaux neufs stockés à la tribune



Un gros tuyau est hissé à la tribune, il ne passait pas par l'escalier



Le buffet de l'orque, avec quelques tuyaux en place aux extrémités.



La console (les claviers) manque le pédalier, pas encore installé.



Détail du câblage



Une vue du câblage à l'intérieur

LOU MERCADIOU - SAINT-MACAIRE

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

Association KIDANCE





À VENIR (Selon le nombre d'inscriptions) :

D'octobre 2020 à juin 2021, à raison d'une date par mois, le jeudi de 21h à 22h30 : Stage Cabaret avec Lola (Adultes à partir de 16 ans).

Inscriptions & Infos: Lola 07 85 84 92 73

Danse





1 rue du Canton & 1 rue Carnot - 33490 Saint Macaire

Un lieu unique en Sud-Gironde. Des professionnels du mieux-être à votre écoute. Des solutions pour le corps et l'esprit, des consultations, des conférences, des ateliers, des formations...

LES THÉRAPEUTES À VOTRE DISPOSITION :

Sonia TAUZIN

Multi-Reflexalogue (pieds, mains, visage)
Massage thailandais traditionnel
Sur RV 06.37,19.17.14
sonia.tauzin@orange.fr
Facebook : espace bien être

Isabelle BELIN

Micronutrition épigénétique et hydratation Sur RV: 06,95.82,25,24 Isa_del@live.fr

Aurélie DELONG

Shiatsu Therapeutique & Kinsey Seïtei Sur RV 06.27.89.42.91 lillydelotus@hotmail.com

Elisa de L'Association Moderato Cantabile

Pilates et Streching postural Tarifs et renseignements : 06.32.86.19.88 www.pilates-moderato.fr moderato.cant@orange.fr

Charlotte GAMELIN

Réflexologie plantaire Sur RV 06.34.25.26.73 Charlotte.gamelin@gmail.com

Catherine HERAUD AMIOT

Hypnose et Magnétisme pour humain Magnétisme Animalier sur photo et à Domicile Sur RV 06.87.04.48.14 hypnomeca@gmail.com www.hypnomeca.fr

Katia de Kdance

L'ACTUALITÉ DES

Danse moderne Latino cabaret, Atelier danse parent/BB, Danse moderne, Zumba, Majorettes/Pom Pom Pour tarifs et renseignements: 07.52.67.19.79 Katdriss33@gmail.com Facebook et Instagram: Kdancemoderne

Laurent LASJUNIES

Atha Yoga traditionnelle le mardi 10h45 ou 18h Pour tarifs et renseignements : 06, 18, 76, 20, 59 lasjunieslaurent@gmail.com

Marie LACROIX

Diététicienne - Naturopathe Sur RV 06.20.61.68.31 marielacroix.naturodiet@gmail.com

Pascale MARGHERINI

Bye bye Allergies (élimination des allergies, des intolérances, des peurs et traumas émotionnels) Fleurs de Bach.
Adultes et Enfants Sur RV 07.83.88.44.21
Bba.pascale@gmail.com

Marie-Christine ORESTE

Reiki Usui et LattoChi Médium, Libération Karmique, Dégagement. Sur RV 06,31.96.75.25 reiki33.business.site

Julie ROBERT

Médecine traditionnelle Chinoise Sur RV 06.10.70.79.64

Valérie de Lilayoga

Gymnastique corrective, Atelier Maman/BB, Yoga indoégyptien, Yoga Indo-Egyptien, Yoga atelier antistress. (Lundi et Vendredi) Pour information : 06.61.52.43.75 www.lilayoga.fr

Lola MOUSSA

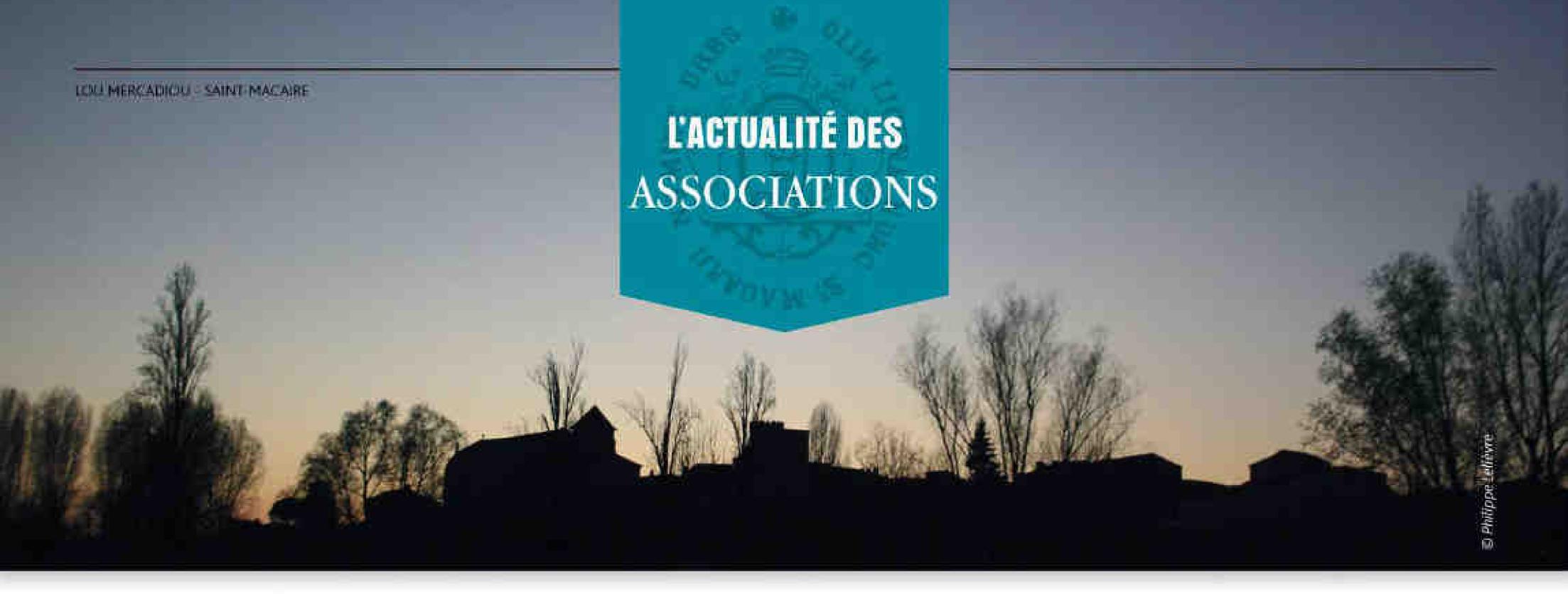
Cours de New Flamenco / Flamenco contemporain et danse moderne adulte le jeudi soir Renseignements : 07,85,84,92,73



L'eau c'est la vie, elle est indispensable à notre vie.

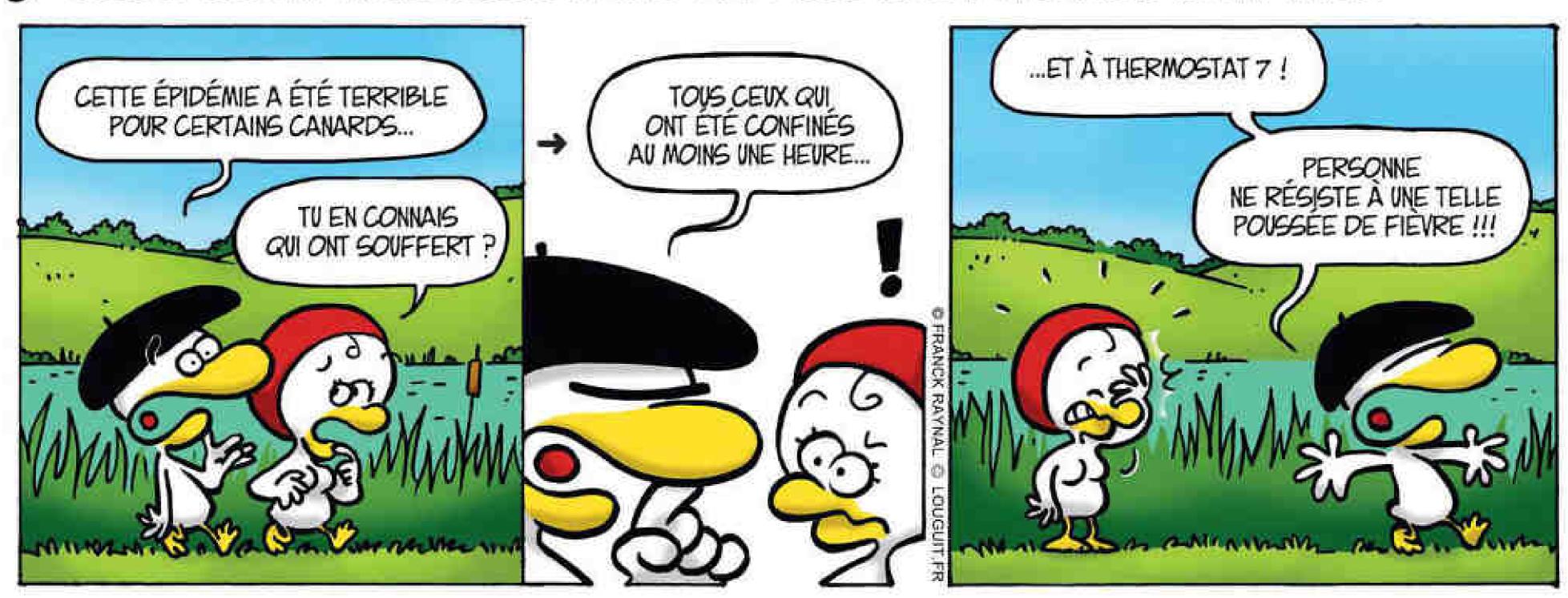
L'eau du Robinet ou en bouteille, est-elle adaptée aux besoins de notre corps? Sa nature, ses caractéristiques, sont-elles identiques aux eaux de sources originelles? Remplissent-elles entièrement leur rôle dans tout notre organisme? Autant de guestions essentielles sur cet élément qui constitue la base de notre corps et qui vous concerne personnellement.

Vous trouverez toutes les réponses à ces questions primordiales dans notre «Espace Bien-Être» où nous aurons le plaisir de vous rencontrer les mardis et vendredis de 18h à 20h.



Louguit Le canard le Plus marrant de tout l'étang

LES DÉCONFINÉS DÉCONFITS PAR LES CONFITS DES CONFINÉS



Mairie - 8, allée des tilleuls - 33490 Saint Macaire
Tél. 05 56 63 03 64 - Fax 05 56 63 08 88 - e-mail : mairie.stmacaire@orange.fr
Heures d'ouvertures

Lundi, mardi, mercredi, vendredi: 8h30 - 12h30 et 14h - 18h







Sondage

Afin d'économiser du papier, nous vous proposons de publier l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux uniquement sur le site internet de la commune.

- → Donnez nous votre avis :
- par mail mairie.stmacaire@orange.fr
- en rapportant ce bulletin dans la boite aux lettres de la mairie

Prénom NOM :

- O Souhaite les comptes rendus sur le Mercadiou papier
- O Souhaite les comptes rendus en ligne uniquement
- O Souhaite les comptes disponibles en version papier, consultables en mairie.